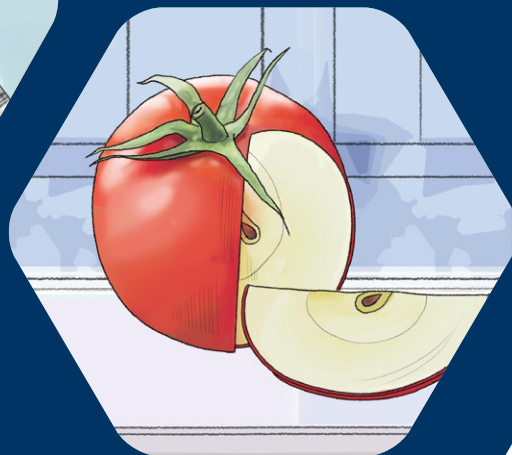


Guide IFS

Réduction de la fraude sur les produits





L'IFS souhaite remercier tous les membres des groupes de travail nationaux, du comité technique international, l'équipe IFS ainsi que les experts qui ont activement participé à la conception de ce guide.

Nous souhaitons remercier tout particulièrement Kevin Swoffer, dont l'expérience et les connaissances ont rendu possible la publication de ce guide, en présentant une approche pratique sur la mise en place des principes de réduction de la fraude sur les produits.

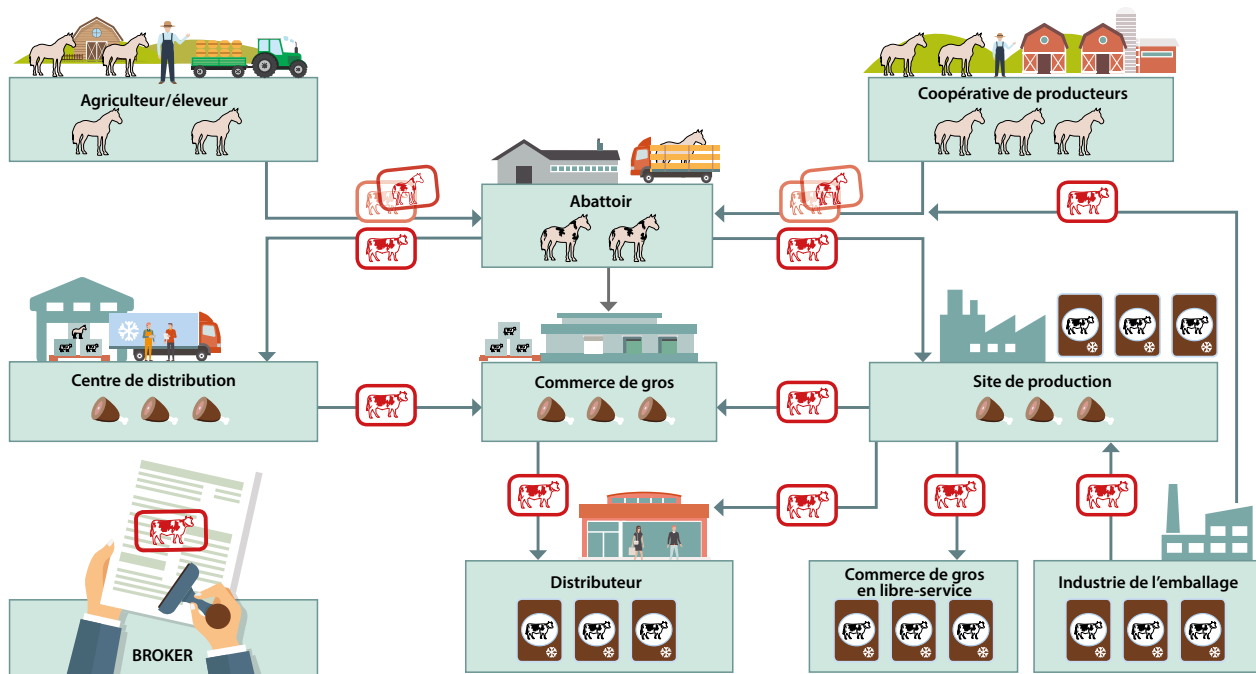
Nous souhaitons également remercier Stéphanie Lemaitre pour sa contribution précieuse sur le chapitre relatif aux exigences de l'IFS Broker Version 3.

Stephan Tromp
Directeur général

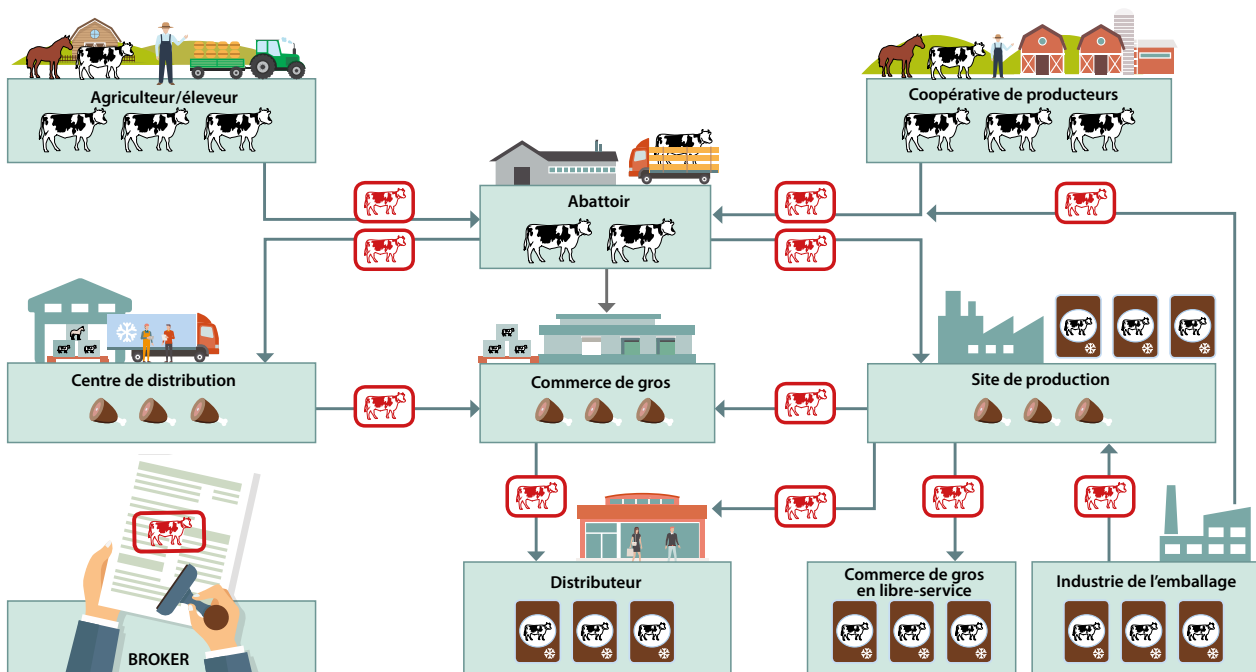
Table des matières

	Introduction	3
1	Termes et définitions	5
2	Référentiels IFS – Exigences liées à la fraude sur les produits	6
	2.1 IFS Food Version 7	6
	2.2 IFS PACsecure Version 1.1	6
	2.3 IFS Broker Version 3	7
	2.4 IFS Logistics Version 2.2	7
3	Diagramme	8
4	Guide pour la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un plan de réduction de la fraude sur les produits – IFS Food et IFS PACsecure	10
	4.1 Constitution de l'équipe d'évaluation de la fraude sur les produits	10
	4.2 Identification des risques de fraude potentielle sur les produits	10
	4.3 Réalisation de l'évaluation de la vulnérabilité à la fraude pour les produits	12
	4.3.1 Exemple d'évaluation de la vulnérabilité pour une matière première	16
	4.4 Réalisation de l'évaluation de la vulnérabilité à la fraude pour les fournisseurs	17
	4.5 Elaboration du plan de réduction de la fraude	20
	4.6 Mise en œuvre et surveillance des mesures de maîtrise du plan de réduction de la fraude	23
	4.6.1 Mesures de maîtrise	23
	4.6.2 Exemple de plan de réduction – Huile d'olive vierge extra	24
	4.7 Revue et mise à jour du plan de réduction de la fraude	24
	4.7.1 Changements apportés aux facteurs de risques et revue de l'évaluation de la vulnérabilité	24
	4.7.2 Revue formelle de l'évaluation de la vulnérabilité	25
	4.7.3 Revue et mise en œuvre des exigences de maîtrise et de surveillance	26
5	Guide pour la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un plan de réduction de la fraude sur les produits – IFS Broker	28
	5.1 Définition des responsabilités	29
	5.2 Principes d'évaluation de la vulnérabilité à la fraude	29
	5.2.1 Réalisation de l'évaluation de la vulnérabilité à la fraude pour les produits	31
	5.2.2 Réalisation de l'évaluation de la vulnérabilité à la fraude pour les fournisseurs	32
	5.2.3 Calcul de la note totale de risque	32
	5.3 Elaboration du plan de réduction de la fraude	32
	5.4 Revue du plan de réduction	34
	5.5 Mise en place d'une évaluation de la vulnérabilité et d'un plan de réduction de la fraude par les fournisseurs	35
6	Guide pour la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un plan de réduction de la fraude sur les produits – IFS Logistics	36
	Principes d'évaluation des risques liés à la fraude sur les produits et mesures de maîtrise pour la réduction de ces risques	36
7	ANNEXES	39
	ANNEXE 1	
	Exemple sur l'IFS Food Version 7 et l'IFS PACsecure Version 1.1 – Evaluation de la vulnérabilité, plan de réduction et revue du plan	40
	ANNEXE 2	
	Exemple sur l'IFS Broker Version 3 – Evaluation de la vulnérabilité, plan de réduction et revue du plan	50
	ANNEXE 3	
	Questions et documentation dédiées aux auditeurs	56
	ANNEXE 4	
	Références bibliographiques	58

La fraude alimentaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement ...



... avec la certification IFS



Introduction

La fraude sur les produits englobe un large éventail d'actes frauduleux délibérés sur les produits et leurs emballages. Ces actes sont tous motivés par des raisons économiques et ont de graves répercussions sur les consommateurs et les entreprises. L'acte frauduleux le plus grave est l'adultération intentionnelle de produits et d'emballages motivée par un gain financier (en anglais, « economically motivated adulteration » ou EMA), pour lequel le risque pour la santé du consommateur est élevé.

La fraude sur les produits n'est pas un crime récent : des incidents décrits de manière détaillée remontent à plusieurs centaines d'années. Le scandale européen sur la viande de cheval en 2013 a davantage fait connaître la fraude alimentaire et mis l'accent sur les déficiences de certaines des plus grandes entreprises. Il a également contribué à souligner l'importance des défis du secteur alimentaire en matière d'intégrité et de sécurité de sa chaîne d'approvisionnement, dans un contexte où celle-ci devient de plus en plus complexe et internationale.

En plus des exigences réglementaires, des organisations comme le GFSI (Global Food Safety Initiative) ont incité les référentiels de sécurité des aliments, comme l'IFS, à élaborer et mettre en œuvre des systèmes visant à atténuer le risque de fraude alimentaire.

L'IFS a intégré la nécessité de mettre en place des mesures de réduction de la fraude sur les produits pour répondre aux exigences GFSI Benchmarking requirements 2020.1 dans plusieurs de ses référentiels, car la fraude sur les produits peut survenir à n'importe quelle étape de la chaîne d'approvisionnement.

Un guide générique a été développé, dans lequel des exemples spécifiques ont été intégrés pour chacun des référentiels, sous forme de chapitre ou d'annexe dédié(e) :

- IFS Food Version 7 et IFS PACsecure Version 1.1 (annexe 1)
- IFS Broker Version 3 (chapitre 5)
- IFS Logistics Version 2.2 (chapitre 6)

Il est important de souligner que les méthodes d'évaluation des risques **peuvent varier** d'une entreprise à l'autre. Il est recommandé aux entreprises d'utiliser la méthode d'évaluation des risques avec laquelle elles se sentent le plus à l'aise.

L'IFS n'impose pas de méthode particulière pour l'évaluation des risques.

Malgré la diversité des méthodes d'évaluation des risques, certains critères doivent toujours être pris en compte en lien avec les vulnérabilités aux fraudes sur les produits. Ces critères permettent d'identifier toute exposition potentielle à la fraude et diffèrent de manière importante de ceux en lien avec la sécurité des aliments ou la protection de la chaîne alimentaire contre les actes malveillants (ou food defense).

Ce guide a été élaboré afin d'aider les utilisateurs des référentiels IFS à appréhender le concept de gestion des risques liés aux menaces de fraudes sur les produits et comment l'évaluation de la vulnérabilité constitue une partie intégrante du processus de gestion des risques.

REMARQUE :

Les informations du présent document n'ont pas un caractère obligatoire et ont pour objectif d'aider les entreprises à se conformer aux exigences des référentiels IFS liées à la fraude sur les produits.



1 Termes et définitions

Les principaux termes et définitions utilisés dans ce guide sont les suivants :

Fraude sur les produits

L'acte intentionnel de substitution, d'étiquetage erroné, d'adultération ou de contrefaçon d'aliments, de matières premières ou d'emballages mis sur le marché et ayant pour objectif le gain économique. Cette définition s'applique également aux procédés sous-traités.

Equipe responsable de l'évaluation de la fraude

Une équipe de personnes nommées pour élaborer, mettre en œuvre et revoir le plan de réduction de la fraude sur les produits.

Evaluation de la vulnérabilité à la fraude sur les produits

Une évaluation des risques systématique et documentée visant à identifier le risque potentiel de fraude au niveau de la chaîne d'approvisionnement (incluant les matières premières, les denrées alimentaires et les emballages), jusqu'à la livraison au client.

La méthode d'évaluation des risques peut varier d'une entreprise à l'autre, mais la méthodologie systématique d'évaluation de la vulnérabilité doit inclure au minimum les étapes suivantes :

1. L'identification d'activités frauduleuses potentielles, en utilisant des sources de données connues et fiables
2. L'évaluation du niveau de risque, à la fois pour les produits et les fournisseurs
3. L'évaluation de la nécessité de mesures de maîtrise supplémentaires
4. L'élaboration et la mise en œuvre du plan de réduction de la fraude sur les produits, en utilisant les résultats de l'évaluation de la vulnérabilité
5. Une revue annuelle, ou plus fréquente en cas de risque accru ou modifié par rapport aux critères de risques définis.

Les critères définis pour évaluer le niveau de risque devraient être les suivants :

- Historique des incidents de fraude sur les produits
- Facteurs économiques
- Simplicité de l'activité frauduleuse
- Complexité de la chaîne d'approvisionnement
- Mesures de maîtrise actuelles
- Niveau de confiance des fournisseurs

Pour simplifier la lecture, le terme « évaluation de la vulnérabilité » est utilisé dans le reste du guide.

Food defense :

Des procédures adoptées pour assurer la sûreté des aliments et de leur chaîne d'approvisionnement vis-à-vis des actes malveillants et des menaces idéologiques.

Plan de réduction de la fraude sur les produits

Un processus qui définit les exigences de réduction des activités frauduleuses (quand, où et comment), identifiées par l'évaluation de la vulnérabilité. Le plan de réduction définit les mesures et les contrôles nécessaires pour atténuer efficacement les risques identifiés.

Pour simplifier la lecture, le terme « plan de réduction » est utilisé dans le reste du guide.

Adultération motivée par un gain financier (« economically motivated adulteration » – EMA)

La substitution ou l'ajout frauduleux et intentionnel d'une substance dans un produit dans le but d'augmenter sa valeur apparente ou de réduire le coût de sa production, c'est-à-dire pour en tirer un gain financier.

2 Référentiels IFS – Exigences liées à la fraude sur les produits

2.1 IFS Food Version 7

Il existe quatre (4) exigences relatives à la fraude alimentaire dans l'IFS Food Version 7 :

4.20.1

Les responsabilités pour l'évaluation de la vulnérabilité à la fraude alimentaire et le plan de réduction doivent être clairement définies. La/les personne(s) responsable(s) doit(vent) avoir des connaissances spécifiques appropriées et doit(vent) avoir le soutien complet de la direction.

4.20.2

Une évaluation documentée de la vulnérabilité à la fraude alimentaire doit être réalisée pour toutes les matières premières, ingrédients, matériaux d'emballage et procédés sous-traités, afin de déterminer les risques d'activités frauduleuses liées à la substitution, à l'étiquetage erroné, à l'adultération ou à la contrefaçon. Les critères pris en compte pour l'évaluation de la vulnérabilité doivent être définis.

4.20.3

Un plan documenté de réduction de la fraude alimentaire doit être développé, en référence à l'évaluation de la vulnérabilité, et doit être mis en place pour maîtriser tout risque identifié. Les méthodes de maîtrise et de surveillance doivent être définies et mises en place.

4.20.4

L'évaluation de la vulnérabilité de la fraude alimentaire doit être revue régulièrement, au moins une fois par an, et/ou en cas de risques augmentés. Si nécessaire, le plan de réduction de la fraude alimentaire doit être revu/mis à jour.

2.2 IFS PACsecure Version 1.1

Il existe trois (3) exigences relatives à la fraude sur les produits dans l'IFS PACsecure Version 1.1 :

4.20.1

Une évaluation documentée de la vulnérabilité à la fraude sur les produits doit être entreprise pour toutes les matières premières (matières premières, additifs, encres, colles, solvants, matériaux de conditionnement et recyclage), les formules des produits, les procédés (y compris les procédés sous-traités), les emballages et les étiquettes, afin de déterminer le risque d'activité frauduleuse liée à la substitution, à l'étiquetage erroné, à l'adultération ou à la contrefaçon. Les critères étudiés pour l'évaluation de la vulnérabilité doivent être définis.

4.20.2

Un plan documenté de réduction de la fraude de produit doit être élaboré, en référence à l'évaluation de la vulnérabilité, et doit être mis en place pour maîtriser tout risque identifié. Les méthodes de maîtrise et de surveillance doivent être définies et mises en œuvre.

4.20.3

En cas de risques accrus, l'évaluation de la vulnérabilité et le plan de réduction doivent être revus et modifiés en conséquence. Dans tous les cas, toutes les évaluations de la vulnérabilité doivent être revues au moins une fois par an.

2.3 IFS Broker Version 3

Il existe cinq (5) exigences relatives à la fraude sur les produits dans l'IFS Broker Version 3 :

4.7.1

Les responsabilités pour l'évaluation de la vulnérabilité et le plan de réduction de la fraude alimentaire doivent être clairement définies. Les responsables doivent avoir des connaissances spécifiques et une expertise appropriée et doivent avoir l'engagement complet de la direction.

4.7.2

Une évaluation documentée de la vulnérabilité à la fraude alimentaire doit être réalisée pour tous les produits achetés (y compris les emballages), afin de déterminer le risque d'activité frauduleuse liée à la substitution, à l'étiquetage erroné, à l'adultération ou à la contrefaçon. Les critères pris en compte pour l'évaluation de la vulnérabilité doivent être définis.

4.7.3

Un plan documenté de réduction de la fraude alimentaire doit être élaboré, en référence à l'évaluation de la vulnérabilité et doit être mis en place pour maîtriser tout risque identifié. Les méthodes de maîtrise et de surveillance doivent être définies et mises en place.

4.7.4

L'évaluation de la vulnérabilité doit être revue régulièrement, au moins annuellement et/ou en cas de changements significatifs. Si nécessaire, le plan de réduction de la fraude doit être revu/mis à jour.

4.7.5

La société doit s'assurer que ses fournisseurs ont réalisé et documenté une évaluation de la vulnérabilité à la fraude sur les activités frauduleuses et ont mis en place un plan de réduction de la fraude pour maîtriser les risques identifiés.

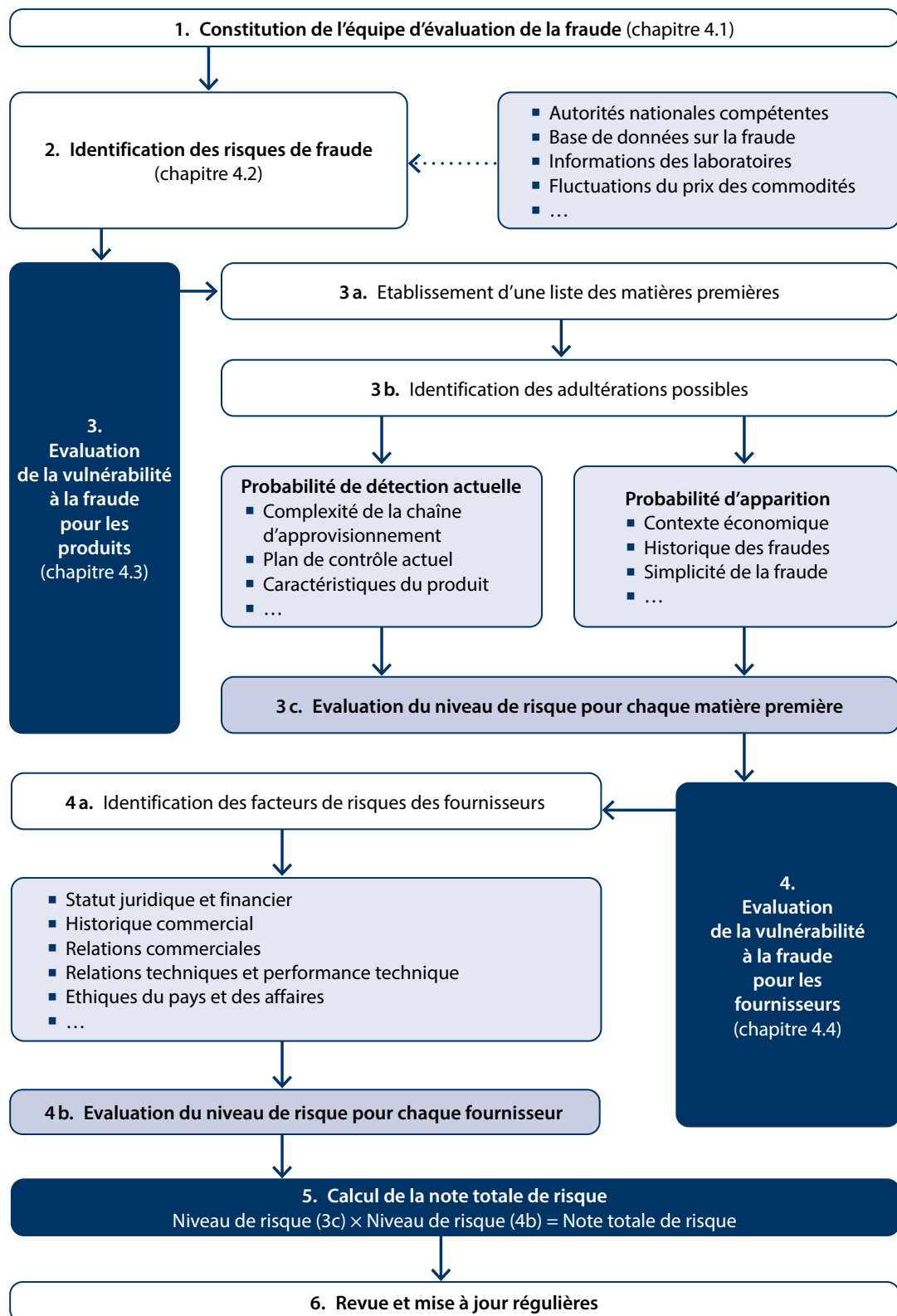
2.4 IFS Logistics Version 2.2

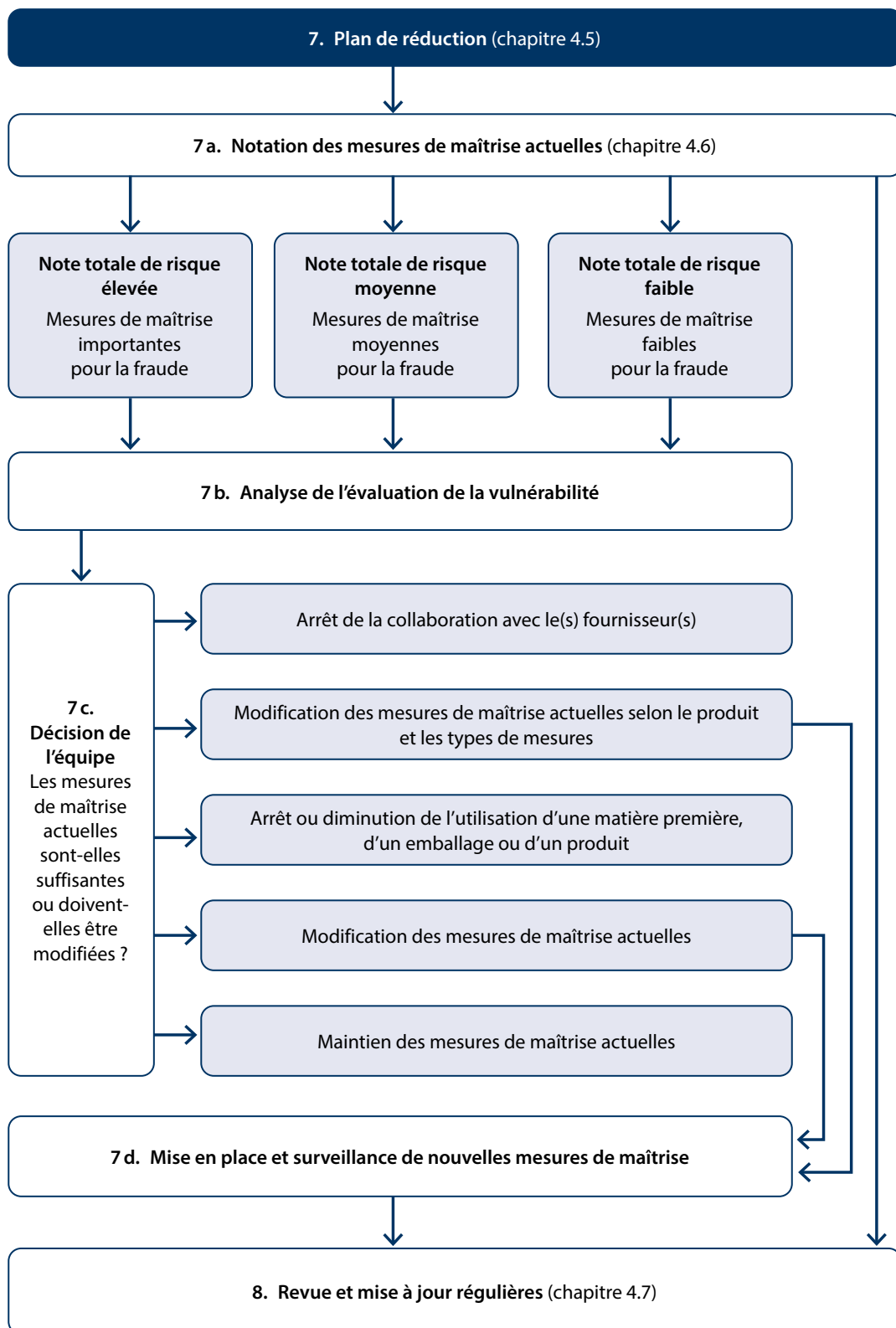
Contrairement aux autres référentiels, l'IFS Logistics n'a qu'une (1) seule exigence qui reflète le niveau de risque associé au périmètre du référentiel.

4.2.4.8

Une analyse des dangers et une évaluation des risques associés doivent être en place pour une éventuelle fraude alimentaire, ce qui peut être raisonnablement prévu dans le procédé. Sur cette base, des mesures appropriées de réduction des risques doivent être documentées et, si besoin, mises en place.

3 Diagramme





4 Guide pour la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un plan de réduction de la fraude sur les produits – IFS Food et IFS PACsecure

Il est important de souligner que l'efficacité du développement et du maintien de tout plan de réduction dépend de la qualité des données disponibles pour l'évaluation ainsi que des compétences des personnes de l'équipe.

4.1 Constitution de l'équipe d'évaluation de la fraude sur les produits

L'équipe chargée de la conception et de la mise en œuvre du plan de réduction de la fraude sur les produits doit inclure des représentants des achats (directement impliqués dans l'achat des produits), de la logistique et techniques (notamment des experts en produits, procédés, emballages, de laboratoires et qualité), qui devraient avoir des connaissances en gestion des risques et dans la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise.

Lorsque l'expertise n'est pas disponible au sein de l'entreprise, une expertise externe peut être sollicitée.

Les rôles et responsabilités de l'équipe doivent être clairement définis et l'équipe doit bénéficier d'un appui fort de la direction de l'entreprise. Le programme d'audit interne devrait comprendre la revue des activités de l'équipe responsable de l'évaluation de la fraude et il devrait y avoir un engagement sur l'amélioration continue du processus.

La première chose à faire est de consolider une liste exhaustive de tous les produits (matières premières et emballages) et des fournisseurs de chacun de ces produits. Si un procédé est sous-traité, le fournisseur de ce service doit également être identifié.

4.2 Identification des risques de fraude potentielle sur les produits

Il est important d'analyser des données issues de différentes sources pour identifier les risques potentiels de fraude associés aux matières premières utilisées par l'entreprise. L'intégrité de ces informations doit être méticuleusement évaluée, afin d'en garantir la fiabilité.



POURQUOI

Afin d'effectuer une évaluation efficace de la vulnérabilité, l'équipe responsable de l'évaluation devrait identifier les sources d'informations et les données relatives aux facteurs de risques qui seront utilisées pour l'évaluation de la vulnérabilité. Les données commerciales, comme le prix et la disponibilité, doivent relever de la responsabilité des membres de l'équipe du service des achats. En revanche, les données techniques, comme les rapports d'activités frauduleuses et sur le développement de méthodologies de détection, doivent incomber aux membres de l'équipe du service technique.

COMMENT

Les informations et les sources de données utilisées pour évaluer le risque potentiel de fraude doivent faire l'objet de recherches. Une fois validées par tous, elles doivent être documentées avant de réaliser l'évaluation de la vulnérabilité. La fréquence d'évaluation des données et la personne qui a fait les recherches devraient être formalisées.

Les responsabilités de la revue de ces sources de données doivent être documentées. L'intégration de nouvelles sources de données doit toujours être envisagée pour compléter la liste existante.

Les sources de données typiques sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- Outil de surveillance des tendances des risques – « IFS Trend Risk Monitor »
- RASFF européen – Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
- EFSA – Autorité européenne de sécurité des aliments
- Autorités nationales compétentes - avis de rappel de produits
- Autorités nationales compétentes - modifications de la législation et des guides d'application
- Sites Internet et lettres d'informations d'associations professionnelles/commerciales
- Bases de données sur la fraude alimentaire
- Informations des laboratoires d'analyses
- Presse commerciale - Évolution des prix des matières premières
- Presse commerciale - Information sur les récoltes
- Classification des risques par pays
- Indice de corruption

Le tableau suivant liste (de manière non-exhaustive) les matières premières qui ont fait l'objet de fraudes de manière plus fréquente que d'autres. Si une entreprise manipule ou fabrique des produits incluant l'un de ces produits, il est recommandé de les évaluer avec attention dans le cadre de l'évaluation de la vulnérabilité : le fait de ne pas avoir de mesures de maîtrise peut exposer l'entreprise à des risques de fraude.

Matières premières présentant un risque élevé de fraude

- Huiles d'olive
- Poissons
- Viandes
- Produits biologiques
- Produits laitiers
- Céréales
- Miels
- Sirops d'érable
- Cafés et thés
- Épices/mélanges d'épices
- Vins
- Jus de fruits



4.3 Réalisation de l'évaluation de la vulnérabilité à la fraude pour les produits

Une évaluation de la vulnérabilité doit être effectuée pour chaque matière première, emballage, aliment et procédé sous-traité.

Veuillez vous référer au diagramme pour voir la description étape par étape.



POURQUOI

Une évaluation systématique, efficace et documentée de la vulnérabilité permet d'identifier les risques d'activités frauduleuses au sein de la chaîne d'approvisionnement. La fraude pouvant prendre la forme d'une substitution, d'une adultération, d'un étiquetage erroné ou d'une contre-façon, réalisé(e) de manière intentionnelle, l'évaluation de la vulnérabilité doit porter sur les matières premières, l'emballage/conditionnement des denrées alimentaires et les denrées alimentaires elles-mêmes (y compris les produits sous-traités).

L'évaluation de la vulnérabilité, si elle est effectuée correctement, permet d'identifier les faiblesses potentielles au sein de la chaîne d'approvisionnement, faiblesses qui doivent être traitées dans le plan de réduction afin de minimiser le risque de fraude.

COMMENT

Les entreprises peuvent réaliser un certain nombre d'évaluations des risques, qui peuvent suivre les principes de gestion des risques, mais qui peuvent différer dans leurs méthodologies. Les évaluations des risques couramment utilisées dans l'industrie agroalimentaire sont les évaluations basées sur les principes de l'HACCP.

L'IFS ne prescrit pas la méthodologie d'évaluation des risques que l'entreprise doit utiliser. Celle-ci doit utiliser la méthode avec laquelle elle se sent le plus à l'aise et dont elle a l'habitude de se servir. Les méthodes couramment utilisées reposent sur l'utilisation d'une matrice simple (matrice quadratique), d'un arbre de décision, d'un tableau matriciel ou de matrices multiples.

Le modèle quadratique est de loin l'approche la plus courante en matière d'évaluation des risques. Elle est utilisée dans les secteurs alimentaire et non alimentaire depuis des années.

Dans les chapitres suivants de ce guide, un exemple est fourni pour aider les entreprises n'ayant pas ou peu l'habitude d'utiliser des méthodes d'évaluation des risques.

L'équipe en charge de l'évaluation doit établir une liste de toutes les matières premières, emballages et procédés sous-traités, afin de les noter selon leur risque.

Les risques suivants, qui peuvent découler de l'analyse des données précédemment évoquées, sont donnés en exemples :

Facteurs de risques des produits

- Historique des incidents de fraude sur les produits
- Facteurs économiques
- Simplicité de l'activité frauduleuse
- Complexité de la chaîne d'approvisionnement
- Plan de contrôle pour détecter la fraude

Lors de la réalisation de l'évaluation de la vulnérabilité, deux (2) éléments sont à prendre en compte :

- **La probabilité d'apparition** (degré de simplicité pour réaliser une fraude par rapport à sa rentabilité pour le fraudeur) et
- **La probabilité de détection actuelle.**

Les facteurs de risques utilisés pour développer la matrice des risques sont définis ci-dessous. Ils peuvent être différenciés en facteurs externes – dont la maîtrise est totalement indépendante de l'entreprise – et en facteurs internes – dont les risques sont associés à l'entreprise.

Classification des facteurs de risques des produits

Axe de la matrice	Facteurs de risques	Critères à prendre en compte – facteurs externes
Probabilité d'apparition	Historique des incidents de fraude	• Nombre, type et fréquence des fraudes commises (plus les incidents sont fréquents, plus le risque est élevé)
	Facteurs économiques	• Prix (plus la marge est élevée, plus le risque est élevé) • Disponibilité du produit (moins le produit est disponible, plus le risque est important) • Disponibilité de l'adultérant (plus il est disponible et plus son coût est faible, plus le risque est important) • Droits de douane (plus leurs coûts sont élevés, plus le risque est important) • Fluctuation des prix (la fréquence et le niveau de fluctuation déterminent le risque)
	Simplicité de l'activité frauduleuse	• Coût et complexité de la fraude (plus elle est complexe et coûteuse, plus le risque est faible) • Implication du personnel dans l'activité frauduleuse (plus un nombre important de personnes est impliqué, plus le risque est faible) • Formats d'emballage - matières premières et adultérants (le risque est plus élevé si le produit est disponible sans étiquette et en vrac ; le risque est plus faible si le produit est préemballé, étiqueté et nécessite d'être déballé)

Axe de la matrice	Facteurs de risques	Critères à prendre en compte – facteurs internes
Probabilité de détection actuelle	Complexité de la chaîne d'approvisionnement	• Origine géographique (plus la distance entre le lieu de provenance et l'entreprise est élevée, plus le risque est élevé) • Nombre d'entités impliquées dans la chaîne d'approvisionnement (plus il est grand, plus le risque est élevé) • Types d'entités (plus le nombre de fabricants et de brokers impliqués est élevé, plus le risque est élevé) • Nombre d'usines au sein de l'organisation du fournisseur (plus le nombre d'usines est important, plus le risque est élevé)
	Plan de contrôle pour détecter la fraude	• Autorité de contrôle (les laboratoires accrédités présentent le risque le plus faible, ceux non accrédités ou inconnus le plus élevé) • Méthodes d'analyses (les méthodes d'analyses accréditées présentent le risque le plus faible, celles non accréditées ou inconnues le plus élevé) • Fréquence des analyses (plus la fréquence est élevée, plus le risque est faible) • Coût des analyses (plus le coût des analyses est élevé, plus le risque est élevé)
	Caractéristiques du produit	• Niveau de transformation (plus la fabrication est complexe, plus le risque est élevé) • La nature physique du produit (les liquides et les mélanges posent le risque le plus élevé, comparés aux légumes frais) • Complexité de la recette (plus il y a d'ingrédients, plus le risque est élevé)

Les facteurs de risques sont évalués selon la probabilité d'apparition et la probabilité de détection actuelle, en utilisant les principes de gestion des risques. Pour cette analyse, une matrice des risques quadratique a été utilisée. Les paramètres des axes horizontaux et verticaux peuvent être modifiés selon le type de risque. Dans cet exemple, l'axe vertical représente la probabilité d'apparition et l'axe horizontal la probabilité de détection actuelle (figure 1).

FIGURE 1

Exemple de matrice des risques sur la vulnérabilité d'un produit, avec une note de risque

Probabilité d'apparition	Très probable 5	Moyen 5	Moyen 10	Elevé 15	Elevé 20	Elevé 25
	Probable 4	Faible 4	Moyen 8	Moyen 12	Elevé 16	Elevé 20
	Assez probable 3	Faible 3	Faible 6	Moyen 9	Moyen 12	Elevé 15
	Peu probable 2	Faible 2	Faible 4	Faible 6	Moyen 8	Moyen 10
	Non probable 1	Faible 1	Faible 2	Faible 3	Faible 4	Moyen 5
		Très probable 1	Probable 2	Assez probable 3	Peu probable 4	Non probable 5
Probabilité de détection actuelle						

La couleur des cellules dans la matrice des risques indique le niveau de risque inhérent au produit – élevé (rouge), moyen (orange) et faible (vert). Les risques déterminés peuvent être utilisés pour décider de la nécessité de mesures de maîtrise renforcées pour réduire la fraude.

4.3.1 Exemple d'évaluation de la vulnérabilité pour une matière première

L'entreprise évalue les risques de l'huile d'olive.

L'équipe d'évaluation donne une note pour chaque facteur de risques, en utilisant les facteurs de risques et les critères décrits dans ce guide.

La note totale de risque du produit peut être calculée en multipliant la note la plus élevée pour la probabilité d'apparition par la note la plus élevée pour la probabilité de détection actuelle. Cette note totale permet de positionner le produit dans la matrice des risques.

Huile d'olive vierge extra

Note relative à la probabilité d'apparition :

Probabilité d'apparition	Historique des incidents de fraude	Facteurs économiques	Simplicité de l'activité frauduleuse	Note la plus élevée
5 (Très probable)	5			5
4 (Probable)			4	
3 (Assez probable)				
2 (Peu probable)		2		
1 (Non probable)				

Note relative à la probabilité de détection actuelle :

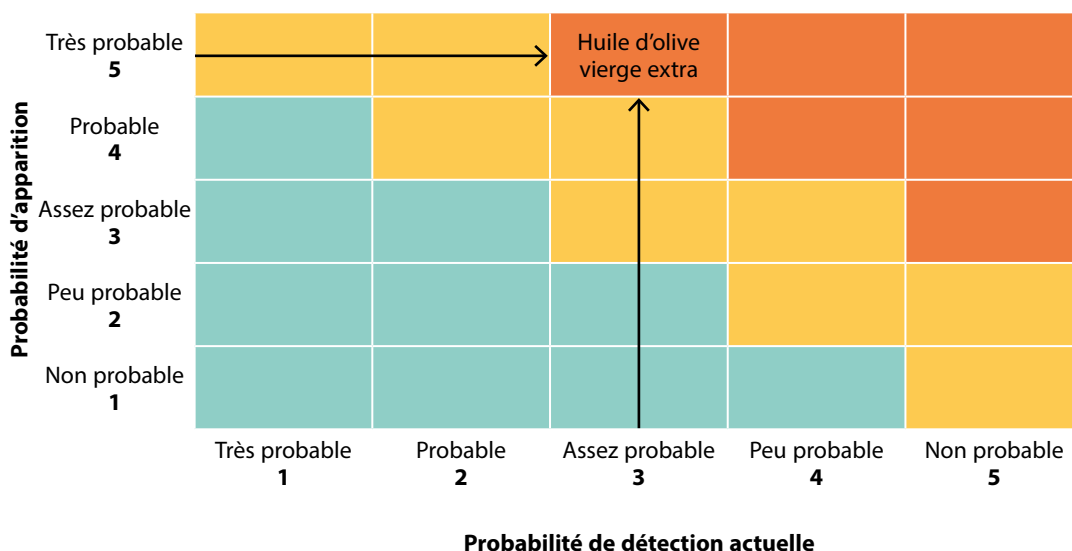
Probabilité de détection actuelle	Complexité de la chaîne d'approvisionnement	Plan de contrôle	Caractéristiques du produit	Note la plus élevée
5 (Non probable)				
4 (Peu probable)				
3 (Assez probable)		3	3	3
2 (Probable)	2			
1 (Très probable)				

Probabilité d'apparition (5) x Probabilité de détection actuelle (3) = 15

Note totale de risque produit de l'huile d'olive vierge extra = 15

L'huile d'olive vierge extra a un niveau de risque « très probable » pour la probabilité d'apparition et « assez probable » pour la probabilité de détection actuelle, ce qui présente un niveau de risque total placé dans la zone de haut risque de la matrice.

FIGURE 2



L'annexe 1 présente cet exemple ainsi que d'autres évaluations de la vulnérabilité pour d'autres ingrédients et emballages.

Procédés sous-traités

Les procédés de fabrication sous-traités peuvent constituer un sujet complexe et les risques associés sont étroitement liés aux conditions contractuelles entre l'entreprise et son fournisseur, ainsi qu'au type de matières premières, d'emballages et de denrées alimentaires. Il est important d'évaluer si l'entreprise maîtrise les achats et/ou les mécanismes de maîtrise technique à son niveau ou si c'est le sous-traitant qui les gère.

Si l'entreprise a une maîtrise directe sur les achats et les mécanismes de maîtrise technique, le risque est réduit et les mesures de maîtrise sont liées à celles mises en place dans le cadre du processus de validation et de surveillance des fournisseurs.

Les procédés sous-traités doivent être pris en compte dans l'évaluation de la vulnérabilité, comme demandé dans les référentiels IFS.

4.4 Réalisation de l'évaluation de la vulnérabilité à la fraude pour les fournisseurs

Au même titre que les produits, il est important de réaliser une évaluation de la vulnérabilité pour les fournisseurs. Par exemple, un produit a un risque défini ; mais s'il est délivré par différents fournisseurs ayant des niveaux de risques différents, cela ne peut être évalué qu'au travers de l'évaluation de la vulnérabilité pour les fournisseurs.

Le tableau suivant illustre les facteurs de risques qui peuvent être utilisés pour l'évaluation des risques des fournisseurs.

Facteurs de risques	Critères à prendre en compte
Statut juridique et stabilité financière	• Stabilité financière du fournisseur • Entité juridique du fournisseur
Historique commercial	• Durée de la relation commerciale entre les entreprises (plus la durée est longue, plus le risque est faible) • Bons antécédents commerciaux, par exemple absence de litiges, de problèmes commerciaux ou techniques (plus les relations commerciales sont bonnes, plus le risque est faible)
Relations commerciales	• Fournisseur partenaire, contractuel, non-contractuel ou marché ouvert (le partenariat présente le risque le plus faible, le fournisseur sur un marché ouvert, le plus élevé) • Quantités contractuelles régulières et fournisseur s'appuyant sur de bonnes relations avec l'entreprise (plus les quantités achetées sont régulières, plus le risque est faible) • Connaissances commerciales sur la maîtrise de la marge et la chaîne d'approvisionnement (plus la connaissance est grande, plus le risque est faible) • Sous-traitance ou externalisation de la production (plus le fournisseur sous-traite ou externalise, plus le risque est élevé) • Maîtrise directe/propriété des matières premières (le risque est plus faible si le fournisseur a une maîtrise directe et est propriétaire des matières premières)
Relations techniques	• Qualité, exactitude et fourniture dans les délais d'informations techniques telles que les spécifications, les demandes d'informations spécifiques et les réponses aux réclamations (plus la réponse technique est adaptée, plus le risque est faible) • Compétences du personnel technique du fournisseur (plus ce personnel est compétent, plus le risque est faible) • Transparence du fournisseur sur le plan technique (plus le fournisseur est transparent, plus le risque est faible) • Connaissance de l'entreprise de la chaîne d'approvisionnement, des étapes du process et des technologies utilisées par le fournisseur • Connaissance du fournisseur sur les questions techniques et les mesures de maîtrise contre la fraude (plus les connaissances sont élevées, plus le risque est faible) • Efficacité des systèmes de gestion de la qualité (si le fournisseur dispose d'un système de gestion de la qualité efficace, le risque est plus faible)

Facteurs de risques	Critères à prendre en compte
Performance sur la conformité technique	• Conformité aux indicateurs de performance définis (plus la performance est conforme aux indicateurs, plus le risque est faible) • Obtention ou maintien d'un niveau de certification ou d'une note d'audit (un bon niveau de certification et des performances constantes et optimales impliquent un risque plus faible) • Fourniture constante d'un produit sûr et conforme aux spécifications (plus les performances sont constantes en matière de sécurité et de qualité, plus le risque est faible) • Rejets minimaux – qualité, température, etc. (un taux de rejet faible est synonyme de risque faible) • Faible nombre de réclamations des consommateurs (plus le nombre est faible, plus le risque est faible) • Faible volume de déchets lors de la fabrication (plus le volume de déchets est faible, plus le risque est faible)
Infrastructure et contrôles réglementaires du pays d'approvisionnement	• Niveau de contrôle réglementaire du pays d'origine par rapport à la qualité réglementaire du pays (plus le niveau de contrôle est comparable, plus le risque est faible) • Relations intergouvernementales avec le pays du fournisseur (plus le niveau d'interface et de contrôle du gouvernement est élevé, plus le risque est faible)
Ethiques du pays et des affaires	• Niveau de corruption du pays du fournisseur (plus le niveau de corruption est élevé, plus le risque est élevé) • Conditions de travail éthiques (plus les conditions de travail du fournisseur sont mauvaises et non conformes à l'éthique, plus le risque est élevé) • Conditions environnementales (plus les conditions environnementales du fournisseur sont mauvaises, plus le risque est élevé).

Le niveau de risque du fournisseur se base sur le niveau de confiance de l'entreprise auprès de son fournisseur. La note prend en compte tous les facteurs de risques listés ci-dessus et peut être déclinée de la façon suivante :

1. Confiance très élevée
2. Confiance élevée
3. Confiance moyenne
4. Faible confiance
5. Très faible confiance



4.5 Elaboration du plan de réduction de la fraude

POURQUOI

Un plan efficace de réduction de la fraude définit les mesures et les contrôles devant être mis en place pour atténuer les risques identifiés au niveau de l'évaluation de la vulnérabilité. Une fois complété, le plan constitue le document le plus important, dans la mesure où il reflète l'ensemble de la stratégie de réduction de la fraude de l'entreprise.

COMMENT

Les résultats de l'évaluation globale des risques doivent être revus par rapport aux mesures de maîtrise actuelles que l'entreprise a mises en place pour identifier les activités frauduleuses. Cela permet de déterminer si celles-ci permettent d'atténuer efficacement les éventuelles menaces de fraude.

Il est suggéré que l'efficacité des mesures de maîtrise soit notée par le(s) membre(s) technique(s) de l'équipe responsable de l'évaluation de la fraude.

Par exemple :

Elevé – Bon niveau des mesures de maîtrise

Moyen – Niveau moyen des mesures de maîtrise

Faible – Niveau faible des mesures de maîtrise.

Critères pour les mesures de maîtrise

Les mesures de maîtrise utilisables sont nombreuses et sont spécifiques à l'entreprise ; elles doivent toutefois être mises en place pour maîtriser les risques de manière efficace.

La liste suivante (non exhaustive) présente les mesures de maîtrise et leurs critères associés qui ont démontré leur pertinence pour identifier une fraude :

Mesures de maîtrise	Critères à prendre en compte
Vérification du statut financier et juridique des fournisseurs	• Vérification de la stabilité financière • Vérification de l'entité juridique
Analyses	• Méthodes d'analyses - méthodologie accréditée (le risque est plus faible si la méthodologie est accréditée) • Méthodes d'analyses - niveau de détection (plus le niveau de détection est bas, plus le risque est faible) • Laboratoire accrédité/non accrédité (le risque est plus faible si le laboratoire est accrédité) • Fiabilité/validation du laboratoire (le risque est plus faible si la fiabilité du laboratoire est avérée) • Contrôles à réception : commandes faisant référence à des spécifications définies, vérification des documents de livraison, inspection de la provenance et des lots
Disponibilité des certificats d'analyses	• Délivrés par un laboratoire accrédité/non accrédité (le risque est plus faible si le certificat est délivré par un laboratoire accrédité) • Certificat relatif au numéro/code de lot de production réel (le risque est plus faible si le certificat est spécifique au lot)

Mesures de maîtrise	Critères à prendre en compte
Inspection des produits avant la livraison/avant export	- Statut de l'organisme d'inspection - organisme gouvernemental, indépendant accrédité, indépendant non accrédité, choisi ou non par l'entreprise (le risque est plus faible si l'inspection est réalisée par un organisme gouvernemental ou accrédité) - Fréquence d'inspection (plus les inspections sont fréquentes, plus le risque est faible) - Méthode d'échantillonnage de l'inspection (plus l'échantillonnage est important, plus le risque est faible)
Audit tierce partie	- Organisme de certification accrédité selon une norme connue et reconnue (un organisme accrédité présente le risque le plus faible) - Organisme de certification non accrédité selon une norme connue et reconnue (un organisme non accrédité présente le risque le plus élevé) - Rapport d'audit et certificat (l'existence d'un rapport d'audit détaillé et d'un certificat est la garantie du risque le plus faible) - Certificat (un certificat sans rapport présente le risque le plus élevé)
Audit seconde partie	- Organisme de certification accrédité selon le référentiel de l'entreprise (un organisme accrédité présente le risque le plus faible) - Organisme de certification non accrédité selon le référentiel de l'entreprise (un organisme non accrédité présente le risque le plus élevé) - Fréquence et périmètre de l'audit (plus l'audit est fréquent et son périmètre étendu, plus le risque est faible)
Audit interne	- Audit effectué par un employé de l'entreprise (plus l'employé est compétent, plus le risque est faible) - Fréquence et périmètre de l'audit (plus l'audit est fréquent et son périmètre étendu, plus le risque est faible)
Certification de la chaîne de contrôle	- Organisme de certification accrédité selon une norme connue et reconnue (un organisme accrédité présente le risque le plus faible) - Organisme de certification non accrédité selon une norme connue et reconnue (un organisme non accrédité présente le risque le plus élevé) - Rapport d'audit et certificat (l'existence d'un rapport d'audit détaillé et d'un certificat est la garantie du risque le plus faible) - Certificat (un certificat sans rapport présente le risque le plus élevé)

Mesures de maîtrise	Critères à prendre en compte
Test de bilan matière	- Bilan matière réalisé dans le cadre d'un audit de certification technique ou de la chaîne de contrôle (si les tests sont effectués dans le cadre d'une certification, le risque est le plus faible) - Tests exceptionnels de bilan matière (les tests réalisés de manière exceptionnelle et sous le contrôle de l'entreprise posent le risque le plus faible) - Fréquence et périmètre des tests (plus les tests sont fréquents et leur périmètre étendu, plus le risque est faible) - Rapport (un rapport d'audit détaillé présente le risque le plus faible)
Questionnaire de fournisseurs	- Pertinence du questionnaire et de l'évaluation (un questionnaire pertinent et détaillé présente le risque le plus faible) - Niveau d'utilisation au sein de la chaîne d'approvisionnement (niveau auquel les questionnaires sont utilisés, par exemple, les fournisseurs primaires, secondaires et tertiaires)
Conformité réglementaire des fournisseurs	Revue de la conformité réglementaire (existence et nombre de litiges)

Le plan de réduction peut ensuite être développé (figure 3), en utilisant la note totale de risque et l'évaluation des mesures de maîtrise actuelles (efficacité évaluée comme élevée, moyenne ou faible).

Veillez vous référer au diagramme pour voir la description étape par étape.

En effectuant la revue des notes de risque et des mesures de maîtrise actuelles, l'équipe responsable de l'évaluation de la fraude doit prendre une décision commune sur la nécessité de mettre en place des mesures de maîtrise supplémentaires.

FIGURE 3

Modèle de plan de réduction de la fraude

Matières premières, emballages, denrées alimentaires et procédés sous-traités	Four-nisseur	Note de risque produit	Note de risque fournisseur	Note totale de risque	Évaluation des mesures de maîtrise actuelles	Décision de l'équipe	Mesures de maîtrise

4.6 Mise en œuvre et surveillance des mesures de maîtrise du plan de réduction de la fraude

4.6.1 Mesures de maîtrise

Les décisions de l'équipe responsable de l'évaluation de la fraude peuvent être nombreuses selon la nature des preuves examinées. De plus, elles peuvent entraîner des changements au niveau des politiques d'approvisionnement des produits, la modification ou le maintien des mesures de maîtrise actuelles :

- Arrêt ou diminution de l'utilisation d'une matière première, d'un emballage ou d'une denrée alimentaire
- Déréférencement d'un ou plusieurs fournisseurs
- Limitation d'un ou plusieurs fournisseurs d'une matière première, d'un emballage ou d'une denrée alimentaire
- Modification des mesures de maîtrise actuelles en fonction du produit et des mesures de maîtrise, par exemple augmentation de la surveillance analytique, utilisation de laboratoires et de méthodes accrédités, augmentation des contrôles à réception, inspection indépendante avant expédition, etc.
- Conservation des mêmes niveaux de vérification.

Le plan de réduction et toute révision du plan doivent être documentés et datés.

Lors de la finalisation du plan, les membres de l'équipe doivent être conscients de l'impact commercial des décisions prises. Cela peut impliquer la disponibilité limitée d'un produit, des coûts supplémentaires pour référencer un nouveau fournisseur, des coûts de mesures de surveillance accrus, par rapport à un chiffre d'affaires global/à l'importance du produit pour l'entreprise.

Le plan permet de prioriser les actions à mener afin d'atténuer le risque global posé par les produits et les fournisseurs à risque plus élevé. Pour des raisons évidentes, les coûts d'analyses et le budget global pour tous les contrôles, à la fois sur la sécurité ou la fraude, doivent être pris en compte. Il est extrêmement important que l'équipe d'évaluation de la fraude bénéficie d'un soutien total de la direction de l'entreprise.

Le plan de réduction doit être revu de la même façon que le système de management de la qualité et de la sécurité des produits.

4.6.2 Exemple de plan de réduction – Huile d'olive vierge extra

Matières premières, emballages, denrées alimentaires et procédés sous-traités	Four-nisseur	Note de risque produit	Note de risque fournisseur	Note totale de risque	Evalua-tion des mesures de maîtrise actuelles	Décision de l'équipe	Mesures de maîtrise
Huile d'olive vierge extra	W	15	1	15	Moyen	Conserver le fournisseur	Conserver les mesures de maîtrise Plan de contrôle à 2 analyses par an
Huile d'olive vierge extra	X	15	2	30	Moyen	Conserver le fournisseur	Augmenter le plan de contrôle à 4 analyses par an
Huile d'olive vierge extra	Y	15	2	30	Moyen	Conserver le fournisseur	Augmenter le plan de contrôle à 4 analyses par an
Huile d'olive vierge extra	Z	15	4	60	Moyen	Considérer un déréférencement	Si maintenu, augmenter le plan de contrôle à 8 analyses par an Certificat d'analyse à chaque réception.

Une attention particulière doit être portée sur la prise de décision par l'équipe : toute décision à cette étape a des conséquences à de multiples niveaux : dans l'exemple ci-dessus, le plan de contrôle a été augmenté de 10 analyses supplémentaires par an !

4.7 Revue et mise à jour du plan de réduction de la fraude

4.7.1 Changements apportés aux facteurs de risques et revue de l'évaluation de la vulnérabilité



POURQUOI

Un plan de réduction ne restera efficace que si les changements apportés aux facteurs de risques sont identifiés et si ces changements sont revus. Une revue est nécessaire afin de maintenir l'intégrité des mesures de maîtrise.

COMMENT

Les membres de l'équipe responsable de l'évaluation doivent avoir accès aux données et aux informations appropriées sur les facteurs de risques utilisés pour les évaluations de la vulnérabilité.

Il convient de considérer que le plan de réduction est un « instantané dans le temps » : les facteurs de risques évoluent rapidement au sein d'un secteur aussi dynamique que le secteur agroalimentaire. Il convient donc de revoir les évaluations des risques de chaque produit (et de son/ses fournisseur(s)), si des changements sont susceptibles de survenir au niveau du risque global.

L'équipe responsable de l'évaluation doit revoir l'évaluation de la vulnérabilité lorsque des changements importants se produisent. La liste suivante présente des exemples de changements considérés comme importants, qui devraient inciter l'équipe à revoir l'évaluation de la vulnérabilité :

- Changement dans l'approvisionnement d'une matière première (par exemple, un nouveau fournisseur)
- Changement de direction ou de situation financière d'un fournisseur
- Variation du coût d'une ou plusieurs matière(s) première(s)
- Modification ayant un impact sur le coût du produit fini, par exemple, augmentation des droits de douane, coûts de transport, etc.
- Changement dans la chaîne d'approvisionnement, par exemple, fournisseur supplémentaire ou nouveau type de fournisseur
- Changement dans la disponibilité des matières premières, par exemple, pénurie saisonnière, mauvaise qualité
- Fraude avérée, identifiée par des mesures de maîtrise telles que des analyses
- Augmentation des réclamations des clients ou des consommateurs portant sur d'éventuelles fraudes, par exemple une qualité médiocre et irrégulière
- Émergence d'une nouvelle source d'adultération
- Développement d'informations scientifiques sur les procédés, les produits ou l'identification analytique.

4.7.2 Revue formelle de l'évaluation de la vulnérabilité

POURQUOI

Les évaluations de la vulnérabilité doivent être revues régulièrement, et à chaque fois que des changements surviennent au niveau de l'organisation. Au-delà des revues régulières, l'évaluation doit être revue au moins annuellement pour l'ensemble des matières premières, emballages et procédés sous-traités.

COMMENT

Les membres de l'équipe responsable de l'évaluation doivent avoir accès aux données et aux informations appropriées sur les facteurs de risques utilisés pour les évaluations de la vulnérabilité.

Ils doivent revoir régulièrement les données et les informations en vue de changements importants. L'ensemble des matières premières, emballages et produits sous-traités doivent également être analysés, dans le cadre d'une réévaluation complète de la vulnérabilité, et ce au moins une fois par an. L'équipe doit utiliser la même méthodologie pour réaliser cette revue et doit revoir les sources de données et d'informations, pour déterminer si elles sont toujours valables ou s'il en existe de nouvelles.

La revue des évaluations de la vulnérabilité doit être documentée et datée, conformément aux exigences de maîtrise documentaire de l'entreprise.





4.7.3 Revue et mise en œuvre des exigences de maîtrise et de surveillance

POURQUOI

Suite à la revue des évaluations de la vulnérabilité, une revue des mesures de maîtrise et de surveillance du plan de réduction est également nécessaire, afin de le modifier et de le mettre en œuvre immédiatement après cette revue.

COMMENT

L'équipe d'évaluation doit utiliser la même méthodologie que pour l'élaboration du plan de réduction, mais aussi revoir les décisions prises sur les mesures de maîtrise. Tout changement au niveau des mesures de maîtrise doit être apporté dès que possible.

Tout changement apporté au plan de réduction doit être documenté et daté, conformément aux exigences de maîtrise documentaire de l'entreprise.

Un exemple de plan de réduction et de sa revue est présenté en annexe 1.

MONDIALISATION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Plus de 30 ingrédients et origines potentielles d'approvisionnement



BASE DE PIZZA

Farine de blé : Etats-Unis, Canada, France, Allemagne
Huile de colza : Royaume-Uni, France, Espagne, Italie
Levure : Allemagne, France
Dextrose : Etats-Unis, Chine, Brésil, Inde, Pakistan
Maltodextrine : Brésil, Pologne
Sel : Allemagne, Royaume-Uni, France
Lécithine de soja : Brésil, Chine, Etats-Unis



SAUCE TOMATE

Purée de tomate : Grèce, Turquie, Italie, Espagne, Argentine
Sucre : Chine, Allemagne, France, Royaume-Uni
Poivre : Vietnam, Indonésie, Inde, Brésil, Chine
Origan : Grèce, Turquie, Macédoine
Basilic : Egypte, Turquie
Sauge : Albanie, Turquie
Thym : Maroc, Egypte, Albanie, Pologne
Amidon modifié : Pays-Bas, Allemagne
Sel : Allemagne, Royaume-Uni, Russie
Carraghénane : Philippines
Alginate de sodium : Royaume-Uni



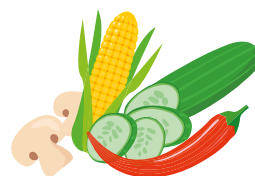
PEPPERONI DE PORC FUME

Porc : Pologne, Danemark, Chine, Thaïlande
Gras de porc : Pologne, Danemark, Brésil
Sel : Allemagne, France, Royaume-Uni
Dextrose : Etats-Unis, Allemagne
Epices : Inde, Pakistan, Sri Lanka, Turquie, Indonésie
Antioxydant (extrait de romarin) : Tunisie, Maroc, Espagne
Ascorbate de sodium : Chine, Taiwan
Nitrate de sodium : Chili, Pérou



MOZZARELLA

Danemark, Allemagne, Italie, France



EPICES ET LEGUMES

Poivrons rouges : Espagne, Afrique du sud, Mexique, Turquie
Piments : Mexique, Espagne, Chine
Maïs doux : Espagne, Etats-Unis, Israël
Cornichons : Pologne, Hongrie
Champignons : Irlande, Pays-Bas, Pologne, France

5 Guide pour la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un plan de réduction de la fraude sur les produits – IFS Broker

L'IFS a saisi l'opportunité de la publication de l'IFS Broker Version 3 pour intégrer des exigences sur la réduction de la fraude au niveau des brokers.

De par la nature de leur activité, les brokers ne fabriquent pas les produits et ont peu de possibilités pour réduire directement les risques de fraude. Néanmoins, des incidents récents de fraude ont mis en évidence les responsabilités des brokers. Cela montre que, en plus de la mondialisation de la chaîne d'approvisionnement et de l'augmentation des maillons intermédiaires entre les matières premières et les consommateurs finaux, la fraude peut intervenir à n'importe quel niveau et les brokers jouent un rôle important pour garantir que les produits achetés sont authentiques et sûrs.

Le terme « fraude alimentaire » dans le référentiel IFS Broker est un terme générique incluant les produits suivants :

- Produits alimentaires, incluant leurs emballages
- Matériaux d'emballage pour les produits alimentaires.

Le chapitre sur la fraude dans le référentiel IFS Broker ne s'applique pas aux autres produits inclus dans le périmètre de l'IFS Broker, comme les matériaux d'emballage pour les produits non alimentaires ou les produits de droguerie, de parfumerie et d'hygiène.

La définition de la fraude dans l'IFS se décline en quatre (4) types qui doivent être pris en compte lorsque le broker établit son évaluation de la vulnérabilité :

Type de fraude	Exemple pour un produit alimentaire	Exemple pour un matériau d'emballage
Substitution	Huile minérale en remplacement d'huile végétale	Source non durable d'un matériau dans un emballage commercialisé comme « de source 100 % durable »
Étiquetage erroné	Déclaration d'un mauvais pays d'origine	Matériau contenant du BPA dans un emballage étiqueté comme « sans BPA » (bisphénol A)
Adultération	Ajout d'un colorant interdit pour renforcer la couleur d'un produit	Film PET multicouches commercialisé avec un nombre moins important de couches
Contrefaçon	Copie d'une grande marque, en utilisant des ingrédients de moins bonne qualité	Copie d'une grande marque, en utilisant des composants de moins bonne qualité

5.1 Définition des responsabilités

POURQUOI

L'efficacité de tout plan de réduction dépend de la compétence des membres de l'équipe en charge de l'évaluation de la fraude et du fait que cette équipe dispose du soutien de la direction.



COMMENT

La première étape pour établir une évaluation de la vulnérabilité et un plan de réduction est de définir la/les personne(s) responsable(s). En général, une équipe est désignée, mais pour un broker ayant potentiellement peu d'employés ou un seul employé, cela peut être compliqué. C'est pourquoi l'IFS Broker n'exige pas d'établir une équipe mais de définir qui est responsable.



En général, l'équipe doit être composée, a minima, du responsable qualité/sécurité et du responsable des achats. Si ces fonctions ne sont ni définies ni disponibles au niveau du broker, la/les personne(s) la/les plus appropriée(s) doit/vent être nommée(s), dès lors qu'elle(s) est/sont compétente(s) en évaluation de la fraude. Les compétences peuvent être justifiées par la formation ou par l'expérience acquise et doivent toujours être documentées.

En dernier recours, si les connaissances et l'expertise ne sont pas disponibles en interne, un expert externe peut être nommé, à condition que ses rôles et responsabilités pour le broker soient clairement documentés.

Il est important que cette/ces personne(s) ai(ent) le soutien de la direction. Des décisions importantes peuvent être prises lors du développement et de la mise en place de l'évaluation de la vulnérabilité et du plan de réduction, par exemple sur le maintien de référencement d'un fournisseur, le changement d'un fournisseur, etc., ce qui nécessite l'implication de la direction.

La démonstration de l'engagement de la direction peut se traduire par, par exemple, la signature/validation du plan de réduction par la direction, ou de la revue annuelle du plan, ou encore par l'ajout de sujets liés à la fraude dans l'ordre du jour de la revue de direction.

Des preuves documentées doivent exister pour :

- Les noms et fonctions de la/des personne(s) responsable(s)
- Les compétences (formations, expérience acquise, etc.)
- L'implication et le soutien de la direction pour l'évaluation de la vulnérabilité et le plan de réduction.

5.2 Principes d'évaluation de la vulnérabilité à la fraude

POURQUOI

Une évaluation de la vulnérabilité systématique, efficace et documentée permet d'identifier les risques d'activités frauduleuses au niveau de la chaîne d'approvisionnement. Si elle est réalisée correctement, elle permet d'identifier les faiblesses de la chaîne d'approvisionnement et de les couvrir au travers du plan de réduction.





COMMENT

Avant de réaliser l'évaluation de la vulnérabilité, il est important d'avoir une vue d'ensemble de tous les services du broker, incluant les produits achetés et les fournisseurs. Cela peut inclure des fabricants (si une transformation est réalisée sur le produit ou si le broker sous-traite la fabrication de produits à sa marque ou à la marque de clients), ou d'autres types de fournisseurs (par exemple des brokers). Le diagramme requis dans l'exigence 2.3.5 du référentiel IFS Broker peut constituer une base intéressante pour réaliser l'évaluation, s'il est complété avec la liste des fournisseurs.

Le broker doit inclure dans le périmètre de son évaluation de la vulnérabilité tous les produits achetés (alimentaires et/ou matériaux d'emballage pour les produits alimentaires), quelle que soit leur marque :

- Produits à la marque du broker
- Produits à la marque du client
- Produits à la marque du fournisseur.

Le type de marque va avoir un impact sur la note de risque de fraude, car le niveau de responsabilités du broker varie selon le type de marque.

Identification des risques de fraude potentielle

Il est important d'analyser les données et informations provenant de sources variées pour identifier les risques potentiels de fraude associés aux produits achetés par le broker.

Les sources de données et d'informations doivent être documentées et doivent inclure, au minimum :

- Les tarifs et disponibilités des produits
- Les rapports officiels sur les fraudes existantes
- Des données techniques/scientifiques sur comment détecter une fraude.

Des exemples de sources d'informations sont cités en chapitre 4.2 et dans l'annexe 4 de ce guide.

Les informations sur les produits alimentaires sont plus souvent disponibles au public que celles sur les matériaux d'emballage.

Les questions suivantes peuvent aider à identifier les risques de fraude potentielle pour les matériaux d'emballage :

- Tous les critères des spécifications des matériaux d'emballage sont-ils authentiques (par exemple poids, nombre de couches si approprié, composition, allégation, etc.) ?
- Pour les films multicouches : comment le fournisseur maîtrise-t-il et garantit-il le nombre de couches et leur qualité ?
- Les tests de migration ont-ils été réalisés selon les bonnes méthodes, avec les bons simulateurs ?
- Le poids du matériau d'emballage est-il précis et comment est-il maîtrisé ?
- Si le matériau d'emballage est commercialisé avec une allégation particulière (par exemple « fabriqué avec 20 % de PET recyclé » ou « sans BPA »), comment le fabricant garantit-il la précision de cette allégation ?

Les sources de données et d'informations doivent être documentées et revues régulièrement, afin de garantir une adéquation continue. Les données techniques, réglementaires et scientifiques en lien avec la fraude peuvent être incluses dans le cadre de l'exigence 1.2.5 du référentiel IFS Broker.

5.2.1 Réalisation de l'évaluation de la vulnérabilité à la fraude pour les produits

Veillez vous référer au chapitre 4.3 « Réalisation de l'évaluation de la vulnérabilité à la fraude pour les produits » pour plus de détails sur l'évaluation.

Comme mentionné dans le chapitre 4, l'évaluation de la vulnérabilité doit couvrir à la fois les risques liés aux produits et aux fournisseurs et une note totale de risque doit être définie.

Les entreprises peuvent réaliser leur évaluation des risques selon des méthodes variées (par exemple, matrice des risques, arbre de décision, etc.).

Il est important que le broker évalue et note le risque avec des justifications pertinentes, sur la base de critères et de facteurs de risques prédéfinis.

Les facteurs de risques suivants sont donnés comme exemples issus de l'analyse des données :

Facteurs de risques des produits

- Historique des incidents de fraude
- Facteurs économiques
- Simplicité de l'activité frauduleuse
- Complexité de la chaîne d'approvisionnement : cela est très important pour un broker, car les produits peuvent venir de nombreux pays, plus ou moins lointains.
- Type de marque (broker, client ou fournisseur) : un produit à la marque du fournisseur pourrait être considéré comme moins risqué car la responsabilité de la marque incombe au fournisseur, qui aura lui-même réalisé une évaluation de la vulnérabilité pour protéger sa marque. A l'inverse, un produit à la marque du broker pourrait être considéré comme plus risqué car la responsabilité incombe directement au broker, alors qu'il n'a pas de maîtrise directe sur les étapes de fabrication.
- Mesures de maîtrise actuelles.

Les produits peuvent être regroupés dans l'évaluation de la vulnérabilité si cela est justifié (par exemple, par types de risques de fraude communs).

Si le broker utilise un arbre de décision, les questions suivantes peuvent l'aider à définir les produits les plus à risque :

- Y-a-t-il eu des incidents de fraude dans le passé et si oui, à quelle fréquence ?
- Les produits sont-ils chers, rares sur le marché, saisonniers ? Les prix sont-ils stables ou sujets à des fluctuations ? Les produits sont-ils à la marque du broker, du client ou du fournisseur ?
- Le produit sont-ils conditionnés dans des conteneurs scellés ou en vrac ? Sont-ils transformés ou bruts ? Les unités de transport sont-elles scellées ? Les zones de stockage sont-elles sécurisées ?
- La chaîne d'approvisionnement est-elle complexe, avec de nombreux intermédiaires ?
- Des méthodes d'analyses existent-elles pour détecter toute fraude potentielle ? Semble-t-il facile de détecter la fraude avec les méthodes actuelles ?

Si le broker utilise plutôt une matrice des risques (comme présentée en chapitre 4.3), les critères pour définir la note de risque produit peuvent être :

- La probabilité d'apparition : plus le critère est fréquent, plus le risque est élevé.
- La probabilité de détection actuelle : plus il est difficile de détecter la fraude sur le produit, plus le risque est élevé.

5.2.2 Réalisation de l'évaluation de la vulnérabilité à la fraude pour les fournisseurs

En plus de l'évaluation de la vulnérabilité pour les produits, il est aussi important d'évaluer les risques des fournisseurs. Par exemple, si un produit a un niveau de risque défini, ce même produit peut être acheté de différentes sources, ayant chacune un niveau de risque différent.

Veuillez vous référer au tableau « Facteurs de risques des fournisseurs et critères à prendre en compte » du chapitre 4.4 pour les différents facteurs de risques.

5.2.3 Calcul de la note totale de risque

La note totale de risque est obtenue en multipliant la note de risque pour chaque produit par la note pour chaque fournisseur.

La note totale de risque peut être différente :

- Pour un produit considéré comme risqué mais délivré par un fournisseur de confiance, financièrement stable et basé dans un pays stable
- Pour un produit considéré comme peu risqué mais délivré par un fournisseur récemment référencé et basé dans un pays instable.

La mise en place d'une évaluation de la vulnérabilité ne peut jamais être « non applicable » : même si le broker n'identifie pas de risques, une évaluation (présentant l'absence de risques ou des risques faibles) doit toujours être développée et documentée.

Des preuves documentées doivent être disponibles pour :

- La liste des données/informations fiables utilisées pour évaluer/noter le risque
- L'évaluation de la vulnérabilité complète, incluant :
 - Tous les produits utilisés par le broker
 - La méthodologie utilisée
 - Les critères pour définir et hiérarchiser les risques
 - Si le broker a décidé de regrouper les produits dans l'évaluation, la justification des raisons.

5.3 Elaboration du plan de réduction de la fraude



POURQUOI

Un plan de réduction efficace permet de définir les mesures et contrôles requis pour réduire les risques identifiés dans l'évaluation de la vulnérabilité. Ce plan est un document important, car il reflète les résultats de la stratégie de réduction de la fraude de l'entreprise.

COMMENT

Une fois que l'évaluation de la vulnérabilité est réalisée et que la note totale de risque est attribuée pour chaque produit/fournisseur, le broker doit ensuite décider :

- Lesquels doivent être considérés comme à haut risque (hiérarchie des risques) ?
- Quelles mesures de maîtrise sont déjà en place et/ou doivent être renforcées/mises en place pour chaque niveau de risque ?

L'objectif principal est de réduire les risques au moyen de mesures de maîtrise appropriées.

A cette étape, il convient d'avoir listé toutes les mesures de maîtrise déjà en place et de définir si elles sont suffisantes ou si elles doivent être renforcées, sur la base des notes de risque définies dans l'évaluation de la vulnérabilité.



La liste suivante (non exhaustive) présente des mesures de maîtrise pouvant s'avérer utiles :

Type de mesure de maîtrise	Que vérifier et comment ?
Vérification du statut financier et juridique	Par exemple, en regardant sur des sites Internet officiels les statuts et chiffres d'affaire des entreprises
Analyses	- Réalisées par le fabricant/fournisseur, le broker ou le client Si les analyses sont réalisées par le fournisseur, le broker doit vérifier régulièrement les résultats d'analyses avec ses propres analyses - Accréditation du laboratoire - Méthodes utilisées - Niveau de détection - Fréquence des analyses - Procédure d'échantillonnage - Lien direct entre ce qui doit être analysé et ce qui est analysé par le laboratoire
Certificats	- Certificats d'analyses (avec des informations claires sur les informations mentionnées ci-dessus) - Certificats garantissant la conformité du produit (par exemple, « biologique » pour un produit alimentaire, certificat de nettoyage d'un prestataire logistique qui transporte tout type de produit mais qui est sélectionné par le broker pour transporter des produits sensibles sans allergènes)
Inspection des produits avant export/livraison	- Critères à contrôler - Fréquence d'inspection - Méthodologie d'échantillonnage - Fiabilité et statut du contrôleur (gouvernement, indépendant, etc.)
Évaluation du fournisseur du produit	- Questionnaire d'évaluation du fournisseur - Audit réalisé par le broker, le client ou un organisme d'audit/de certification externe : compétences et indépendance de l'auditeur, disponibilité du rapport d'audit, contenu du rapport d'audit en lien avec la fraude, fréquence, etc.
Contrôle/vérification de la traçabilité	- Certification de la chaîne de contrôle pour garantir la traçabilité des produits au niveau des différents intermédiaires - Test de bilan matière pour garantir que la quantité et la nature des produits provenant du fabricant sont équivalentes en arrivant chez le client.

Les informations suivantes sont également importantes pour certaines des mesures de maîtrise précédemment citées :

- Les analyses sur les produits peuvent être réalisées par le fabricant, le broker ou le client, mais le propriétaire des analyses doit être pris en compte pour évaluer l'efficacité de cette mesure de maîtrise, car les niveaux de confiance et de fiabilité peuvent varier (dans quelle mesure un résultat d'analyse réalisé par le fournisseur pour prouver la conformité et l'absence de fraude sur un produit peut-il être fiable ?). C'est pourquoi il est attendu que le broker vérifie régulièrement les résultats par ses propres analyses.

- Les inspections de produits avant livraison sont des pratiques courantes pour les brokers et constituent des mesures de maîtrise clé, car les brokers peuvent utiliser plusieurs prestataires de transport pour acheminer les produits aux clients : plus le nombre d'inspections réalisées est élevé, avec des critères de contrôle clairs, établis selon une méthodologie et une fréquence définies, plus le risque est maîtrisé.
- Les audits des fournisseurs de produits peuvent être réalisés par le broker, par le client ou par un organisme d'audit/de certification externe, mais l'origine et le type d'audit doivent être pris en compte pour évaluer l'efficacité de cette mesure de maîtrise, car les niveaux de confiance et de fiabilité peuvent varier. Si le broker s'appuie sur des audits réalisés par un organisme d'audit/de certification externe, il est essentiel de pouvoir accéder au rapport d'audit. Les audits peuvent constituer une bonne mesure de maîtrise si les conclusions de l'audit sont documentées, évaluées et analysées afin d'avoir une bonne compréhension de la manière dont le fournisseur maîtrise le risque de fraude.
- Si les fournisseurs sont certifiés IFS ou selon un autre référentiel reconnu par le GFSI, cela peut impacter l'évaluation de l'efficacité des mesures de maîtrise de manière positive, mais cela n'est souvent pas suffisant pour garantir des mesures de maîtrise solides. Premièrement, parce que les référentiels IFS/reconnus par le GFSI ne sont pas uniquement focalisés sur la fraude mais sur de nombreux autres sujets. Deuxièmement parce qu'il est attendu que le plan de réduction soit réalisé du point de vue du broker et que l'association de plusieurs mesures soit maîtrisée par le broker.

La mise en place d'un plan de réduction peut être « non applicable », par exemple si l'évaluation de la vulnérabilité conclut qu'il y a peu de risques ou des risques faibles.

Des preuves documentées doivent être disponibles pour :

- Les mesures de maîtrise actuelles pour réduire les risques
- L'évaluation de l'efficacité de ces mesures, en lien avec la note de risque de chaque produit et de chaque fournisseur
- La surveillance et l'ajustement de ces mesures (renforcement, mise en place, etc.).

5.4 Revue du plan de réduction

Une période d'un (1) an est très longue dans le cycle d'activité d'un broker, car les filières, les fournisseurs, les produits achetés, etc. peuvent évoluer rapidement.

La fréquence minimale de revue de l'évaluation de la vulnérabilité est d'un (1) an. Cette fréquence peut être raccourcie en cas de changements importants. Des exemples de changements peuvent être (liste non exhaustive) :

- Changement ou référencement d'un fournisseur
- Changement d'entité juridique ou de situation financière d'un fournisseur
- Changement de prix d'un produit
- Changement dans la disponibilité du produit
- Non-conformité à l'une des mesures de maîtrise mises en place (par exemple, rapport d'audit indiquant une non-conformité majeure en lien avec la fraude, résultat d'analyse non-conforme, etc.)

- Réclamation d'un client liée à la fraude
- Nouvelle information indiquant de nouveaux types de fraudes
- Nouvelle information sur les mesures de maîtrise, par exemple nouvelle opportunité de méthode d'analyse, nouvelle méthode de détection, etc.

Lorsque l'évaluation de la vulnérabilité est revue, le broker doit évaluer si une revue du plan de réduction est nécessaire et doit définir si les mesures de maîtrise doivent être revues.

5.5 Mise en place d'une évaluation de la vulnérabilité et d'un plan de réduction de la fraude par les fournisseurs

En tant que prérequis de l'évaluation de la vulnérabilité du broker, ce dernier doit garantir que les fournisseurs ont eux-mêmes mis en place une analyse de la vulnérabilité et un plan de réduction pour les produits qu'ils fabriquent.

Cette exigence s'applique à tous les fournisseurs avec lesquels le broker travaille.

La conformité à cette exigence peut être garantie, par exemple, par la mise en place des moyens suivants (liste non exhaustive) :

- Vérification que les fournisseurs sont certifiés IFS ou certifiés selon un référentiel reconnu par le GFSI. Cette vérification doit couvrir les aspects suivants :
 - Le broker doit accéder au rapport d'audit et évaluer si les constats et le niveau de conformité lié à la fraude donnent confiance dans les produits achetés.
 - Le broker doit avoir un procédé en place pour garantir et surveiller de manière continue que les fournisseurs sont certifiés. Maintenir une liste à jour des fournisseurs, avec leur statut de certification, peut être un bon moyen si cela est régulièrement suivi.

Il faut garder en mémoire que l'exigence 4.4.4 demande que tous les fournisseurs du broker soient certifiés et que toute exception n'est possible qu'avec l'accord du client, qui aura accepté d'autres conditions. Si les fournisseurs ne sont pas certifiés IFS/GFSI (et si le client a accepté une mesure de maîtrise alternative), le broker doit identifier un autre moyen pour vérifier la mise en place de l'évaluation de la vulnérabilité et du plan de réduction (par exemple, en réalisant ses propres audits, en envoyant un questionnaire aux fournisseurs, etc.).

- Audit des fournisseurs sur les aspects liés à la fraude : le broker peut réaliser les audits ou les sous-traiter à une personne compétente pour vérifier si les fournisseurs ont réalisé et documenté une évaluation de la vulnérabilité et un plan de réduction. Les compétences de l'auditeur et une vérification des conclusions de l'audit doivent être vérifiées et documentées. La fréquence de ces audits doit se baser sur les risques et être alignée avec les résultats du plan de réduction du broker.
- Questionnaire pour les fournisseurs : le broker peut envoyer régulièrement des questionnaires à ses fournisseurs pour les interroger sur leur mise en place d'une évaluation de la vulnérabilité et d'un plan de réduction. Les résultats du questionnaire doivent être vérifiés et le broker doit documenter cette revue. La fréquence d'envoi des questionnaires aux fournisseurs doit se baser sur les risques et être alignée avec les résultats du plan de réduction du broker.

Pour l'ensemble de ces vérifications, le broker doit vérifier si les produits décrits dans l'évaluation de la vulnérabilité et du plan de réduction des fournisseurs correspondent bien à ceux faisant l'objet de l'accord commercial entre le broker et ses fournisseurs.

6 Guide pour la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un plan de réduction de la fraude sur les produits – IFS Logistics

Bien que les prestataires de services logistiques aient peu d'impact direct pour réduire la fraude sur les produits, car ils ont moins d'interactions directes avec les produits, la fraude peut tout de même se produire dans le secteur logistique. Il est donc requis de réaliser une évaluation des risques et de mettre en place des mesures pour réduire tout risque identifié.

Bien que la Version 2.2 de l'IFS Logistics ne fasse pas spécifiquement référence à une évaluation de la vulnérabilité ni à un plan de réduction des risques, et que l'exigence liée à la fraude soit définie en chapitre 4.2.4 (réception et stockage des produits), il est recommandé d'appliquer les principes généraux sur la fraude (chapitre 4 du présent guide) pour l'évaluation des risques au sein de la chaîne d'approvisionnement logistique.

Principes d'évaluation des risques liés à la fraude sur les produits et mesures de maîtrise pour la réduction de ces risques

Le stockage, le transport et d'autres services (par exemple, l'emballage et l'étiquetage) impliquant des matières premières et des produits finis dans le secteur logistique sont des étapes où la substitution et la contrefaçon pourraient constituer une menace majeure de fraude. Les fraudeurs peuvent utiliser la chaîne d'approvisionnement logistique pour remplacer ou adultérer des matières premières, en particulier lorsque les produits sont en vrac ou nus, ou utiliser le système de chaîne d'approvisionnement conventionnel pour mettre des produits contrefaits sur le marché. L'étiquetage erroné est également considéré comme une fraude, par exemple lorsque les dates de péremption sont prolongées lors du co-packing.

Puisqu'il n'y a pas d'activités de transformation des produits dans le secteur logistique, il convient de prendre en compte d'autres facteurs, tels que les facteurs économiques, la simplicité de l'activité frauduleuse, les antécédents commerciaux du fournisseur, les relations commerciales, les mesures de maîtrise techniques du fournisseur et l'éthique du pays. D'autres facteurs tels que la nature du produit et son statut sont pertinents. Typiquement, un produit en vrac ou nu présente un risque plus élevé qu'un produit emballé et étiqueté.

Les mesures de maîtrise susceptibles d'être utilisées pour atténuer la fraude dans la chaîne d'approvisionnement logistique sont similaires à celles qui s'appliquent pour la food defense (référence : Guide IFS sur la food defense). Citons comme exemples les systèmes de traçabilité/numérotation des lots où les mécanismes d'identification d'altération intégrés lors de la conception de l'emballage.

Les produits les plus vulnérables sont les produits en vrac ou nus apportés dans l'entreprise ou expédiés à partir de cette dernière. Des systèmes de maîtrise et de surveillance doivent par conséquent être envisagés et sont similaires à ceux utilisés pour atténuer le risque de contamination malveillante, par exemple des conteneurs scellés, la mise en place d'inspections, des mesures de sécurité du site, des contrôles documentaires et la surveillance régulière des systèmes logistiques, grâce à des audits première, seconde ou tierce partie.

POURQUOI

Une analyse et une évaluation des dangers documentées, efficaces et systématiques, permettent d'identifier le risque d'une éventuelle activité de fraude au sein de la chaîne d'approvisionnement logistique. Étant donné que la fraude peut prendre la forme d'une substitution, d'une adultération, d'un étiquetage erroné ou d'une contrefaçon, réalisé(e) de manière intentionnelle, l'analyse des dangers doit porter sur les matières premières, les emballages et les denrées alimentaires au sein de la chaîne d'approvisionnement logistique. L'analyse des dangers, si elle est effectuée correctement, permet d'identifier les faiblesses potentielles de la chaîne d'approvisionnement logistique. Ces faiblesses doivent être traitées par des mesures de maîtrise pour réduire les risques.



COMMENT

Les entreprises peuvent réaliser un certain nombre d'évaluations des risques, qui suivent les principes de management des risques, mais qui peuvent différer dans leurs méthodologies. Les évaluations des risques fréquemment utilisées dans l'industrie agroalimentaire sont basées sur les principes de l'HACCP. Les principes présentés en chapitre 4 de ce guide peuvent aider les entreprises à réaliser leur évaluation.



Le tableau ci-dessous est un exemple d'évaluation des risques produit et fournisseur et de mesures de maîtrise pour la réduction de ces risques dans le secteur de la logistique.

Évaluation des risques de fraude et mesures de maîtrise pour la réduction des risques

Risque de fraude produit	Risque de fraude fournisseur	Exemples de mesures de maîtrise
Produit emballé non étiqueté – Risque de substitution	Fournisseur X : grande entreprise de stockage et de transport, chaîne d'approvisionnement courte (une seule entreprise) Risque faible	• Contrat exigeant des conteneurs verrouillés et munis du sceau de l'entreprise pendant le transport • Revue des enregistrements des scellés de conteneurs et des bordereaux de livraison • Revue des procédures de l'entreprise • Revue des enregistrements à réception • Bordereaux de livraison approuvés pour toutes les livraisons avec traçabilité/numéro de lot (fil conducteur d'audit) • Revue du journal de bord • Contrôles de la qualité à réception – niveau d'échantillonnage moyen
Produit en vrac dans des barquettes ouvertes – Risque de substitution	Fournisseur Y : petite entreprise de transport appartenant au chauffeur Risque faible	• Contrat exigeant des conteneurs verrouillés et munis du sceau de l'entreprise pendant le transport • Revue des enregistrements des scellés de conteneurs et des bordereaux de livraison • Revue des procédures de l'entreprise • Revue des enregistrements à réception • Bordereaux de livraison approuvés pour toutes les livraisons avec traçabilité/numéro de lot (fil conducteur d'audit) • Revue du journal de bord • Contrôles de la qualité à réception – niveau d'échantillonnage faible

Risque de fraude produit	Risque de fraude fournisseur	Exemples de mesures de maîtrise
Produit de marque à forte valeur ajoutée – Risque de contrefaçon	Fournisseur Z : petite installation de stockage avec systèmes et sécurité faibles Risque élevé	• Contrat exigeant des conteneurs verrouillés et munis du sceau de l'entreprise pendant le transport • Revue des enregistrements de stockage et de quantité des produits • Revue des procédures de l'entreprise • Revue des enregistrements à réception • Bordereaux de réception approuvés pour toutes les réceptions avec traçabilité/numéro de lot • Audits non annoncés • Contrôles qualité à réception – niveau d'échantillonnage élevé
Etiquetage erroné du produit pendant le co-packing ou le réétiquetage	Client demandant une extension ou une modification de la durée de conservation Risque moyen	• Contrôle de cohérence avec les spécifications des produits • Traçabilité des opérations • Conseils juridiques

7 ANNEXES

ANNEXE 1	40
Exemple sur l'IFS Food Version 7 et l'IFS PACsecure Version 1.1 – Evaluation de la vulnérabilité, plan de réduction et revue du plan	
ANNEXE 2	50
Exemple sur l'IFS Broker Version 3 – Evaluation de la vulnérabilité, plan de réduction et revue du plan	
ANNEXE 3	56
Questions et documentation dédiées aux auditeurs	
ANNEXE 4	58
Références bibliographiques	



ANNEXE 1

Exemple sur l'IFS Food Version 7 et l'IFS PACsecure Version 1.1 – Evaluation de la vulnérabilité, plan de réduction et revue du plan

1. Exemples d'évaluations de la vulnérabilité des produits

L'entreprise évalue les risques liés aux produits suivants :

Matières premières

- Huile d'olive vierge extra
- Concentré de tomates

Matériaux d'emballage

- Carton kraft PEFC ("Programme for the Endorsement of Forest Certification")
- Film pour conditionnement sous vide et sous atmosphère modifiée – épaisseur/spécification

À l'aide des facteurs de risques et des critères à prendre en compte, l'équipe responsable de l'évaluation de la fraude va déterminer une note pour chaque facteur de risques, ce qui confirmera la position du produit dans la matrice des risques de vulnérabilité du produit (tableaux du chapitre 4.3).

Le risque global du produit peut être noté et attribué pour chaque produit en multipliant la note de probabilité d'apparition par la note de probabilité de détection, afin de déterminer la position du produit dans la matrice des risques de vulnérabilité du produit.





Huile d'olive vierge extra

Note de la probabilité d'apparition :

Probabilité d'apparition	Historique des incidents de fraude	Facteurs économiques	Simplicité de l'activité frauduleuse	Note la plus élevée
5 (Très probable)	5			5
4 (Probable)			4	
3 (Assez probable)				
2 (Peu probable)		2		
1 (Non probable)				

Note de la probabilité de détection actuelle :

Probabilité de détection actuelle	Complexité de la chaîne d'approvisionnement	Plan de contrôle	Caractéristiques du produit	Note la plus élevée
5 (Très probable)				
4 (Probable)				
3 (Assez probable)		3	3	3
2 (Peu probable)	2			
1 (Non probable)				

Note globale du risque produit pour l'huile d'olive vierge extra :

Probabilité d'apparition (5) × Probabilité de détection actuelle (3) = 15



Concentré de tomates

Note de la probabilité d'apparition :

Probabilité d'apparition	Historique des incidents de fraude	Facteurs économiques	Simplicité de l'activité frauduleuse	Note la plus élevée
5 (Très probable)				
4 (Probable)				
3 (Assez probable)				
2 (Peu probable)	2	2	2	2
1 (Non probable)				

Note de la probabilité de détection actuelle :

Probabilité de détection actuelle	Complexité de la chaîne d'approvisionnement	Plan de contrôle	Caractéristiques du produit	Note la plus élevée
5 (Très probable)				
4 (Probable)				
3 (Assez probable)				
2 (Peu probable)		2	2	2
1 (Non probable)	1			

Note globale du risque produit pour le concentré de tomates :

Probabilité d'apparition (2) × Probabilité de détection actuelle (2) = 4



Carton kraft PEFC

Note de la probabilité d'apparition :

Probabilité d'apparition	Historique des incidents de fraude	Facteurs économiques	Simplicité de l'activité frauduleuse	Note la plus élevée
5 (Très probable)				
4 (Probable)			4	4
3 (Assez probable)	3			
2 (Peu probable)		2		
1 (Non probable)				

Note de la probabilité de détection actuelle :

Probabilité de détection actuelle	Complexité de la chaîne d'approvisionnement	Plan de contrôle	Caractéristiques du produit	Note la plus élevée
5 (Très probable)				
4 (Probable)				
3 (Assez probable)	3		3	3
2 (Peu probable)		2		
1 (Non probable)				

Note globale du risque produit pour le carton kraft PEFC :

Probabilité d'apparition (4) × Probabilité de détection actuelle (3) = 12

Film pour conditionnement sous vide et sous atmosphère modifiée

Note de la probabilité d'apparition :



Probabilité d'apparition	Historique des incidents de fraude	Facteurs économiques	Simplicité de l'activité frauduleuse	Note la plus élevée
5 (Très probable)				
4 (Probable)				
3 (Assez probable)			3	3
2 (Peu probable)	2	2		
1 (Non probable)				

Note de la probabilité de détection actuelle :

Probabilité de détection actuelle	Complexité de la chaîne d'approvisionnement	Plan de contrôle	Caractéristiques du produit	Note la plus élevée
5 (Très probable)				
4 (Probable)				
3 (Assez probable)				
2 (Peu probable)				
1 (Non probable)	1	1	1	1

Note globale du risque produit pour le film :

Probabilité d'apparition (3) × Probabilité de détection actuelle (1) = 3

A partir des notes attribuées et de la matrice des risques produit (figure 1) :

- Lorsqu'une matière première telle que l'huile d'olive vierge extra obtient une note de « Très probable » pour la probabilité d'apparition et de « Assez probable » pour la probabilité de détection, la note globale du risque se situe dans la matrice dans une **zone à risque élevé**.
- Lorsqu'une matière première telle que le concentré de tomates obtient une note de « Peu probable » pour la probabilité d'apparition et de « Probable » pour la probabilité de détection, la note globale du risque se situe dans la matrice dans une **zone à risque faible**.
- Lorsqu'un matériau d'emballage tel que le carton kraft PEFC obtient une note de « Probable » pour la probabilité d'apparition et de « Assez probable » pour la probabilité de détection, la note globale du risque se situe dans la matrice dans une **zone à risque moyen**.
- Lorsqu'un matériau d'emballage tel que le film obtient une note de « Assez probable » pour la probabilité d'apparition et de « Très probable » pour la probabilité de détection, la note globale du risque se situe dans la matrice dans une **zone à risque faible**.

FIGURE 4

Matières premières

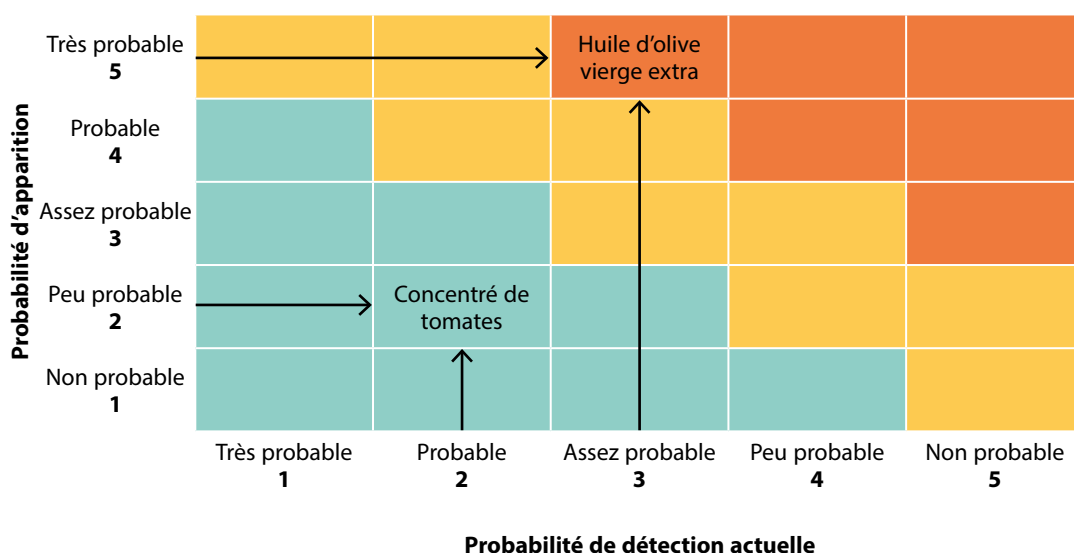
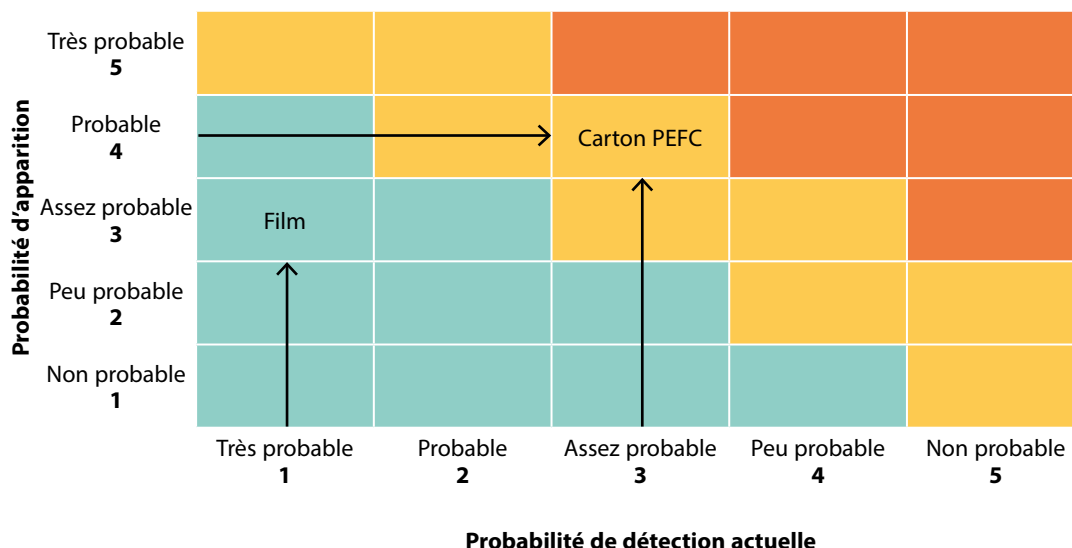


FIGURE 5
Matériaux d'emballage



La position du produit dans la matrice des risques produit détermine la nécessité de prendre ou non des mesures pour réduire tout risque possible de fraude. A partir des exemples précédents :

- Huile d'olive vierge extra : il serait **attendu** que, en l'absence de mesures de maîtrise adéquates, des mesures supplémentaires soient envisagées et mises en œuvre d'urgence.
- Concentré de tomates : il serait **attendu** que l'efficacité des mesures de maîtrise actuelles soit revue et que des décisions soient prises si nécessaire.
- Carton PEFC : il serait **attendu** que, en l'absence de mesures de maîtrise adéquates, des mesures supplémentaires soient envisagées et mises en œuvre d'urgence.
- Film : il serait **attendu** que l'efficacité des mesures de maîtrise actuelles soit revue et que des décisions soient prises si nécessaire.

2. Exemple de plan de réduction de la fraude

Un exemple de plan de réduction est fourni ci-dessous pour les matières premières et les matériaux d'emballage.

Date de l'évaluation : 16 octobre 2018

Matières premières et matériaux d'emballage	Fournisseur	Note de risque produit	Note de risque fournisseur	Note totale de risque	Évaluation des mesures de maîtrise actuelles	Décision de l'équipe	Mesures de maîtrise
Huile d'olive vierge extra	W	15	1	15	Moyen	Conserver le fournisseur	Conserver les mesures de maîtrise Plan de contrôle : 2 analyses/an
Huile d'olive vierge extra	X	15	2	30	Moyen	Conserver le fournisseur	Augmenter le plan de contrôle à 4 analyses/an
Huile d'olive vierge extra	Y	15	2	30	Moyen	Conserver le fournisseur	Augmenter le plan de contrôle à 4 analyses/an
Huile d'olive vierge extra	Z	15	4	60	Moyen	Envisager le déréférencement	S'il est conservé, augmenter le plan de contrôle à 8 analyses/an Certificat d'analyses à chaque livraison
Concentré de tomates	A	4	1	4	Elevé	Conserver le fournisseur	Conserver les mesures de maîtrise Certificats d'analyses et contrôles à réception
Concentré de tomates	B	4	1	4	Elevé	Conserver le fournisseur	Conserver les mesures de maîtrise Certificats d'analyses et contrôles à réception
Concentré de tomates	C	4	2	8	Elevé	Conserver le fournisseur	Conserver les mesures de maîtrise Certificats d'analyses et contrôles à réception
Carton PEFC	W	12	1	12	Elevé	Conserver le fournisseur	Conserver les mesures de maîtrise S'appuyer sur la certification de la chaîne de contrôle et sur le rapport d'audit
Carton PEFC	Y	12	2	24	Elevé	Conserver le fournisseur	Certification de la chaîne de contrôle et rapport d'audit Audit annuel incluant un test de bilan matière
Carton PEFC	Z	12	4	48	Elevé	Envisager le déréférencement	Certification de la chaîne de contrôle et rapport d'audit Audit annuel incluant un test de bilan matière
Film	D	3	2	6	Faible	Conserver le fournisseur	Augmenter les mesures de maîtrise en augmentant l'échantillonnage à réception
Film	E	3	4	12	Moyen	Conserver le fournisseur	Augmenter les analyses à chaque réception Certificat d'analyses à chaque livraison (par un laboratoire ayant des méthodes accréditées)

3. Exemple de revue et de modification du plan de réduction

Un exemple de révision du plan de réduction est présenté ci-dessous (les cellules en jaune indiquent les changements apportés au niveau des mesures de maîtrise).

Date de l'évaluation : 16 octobre 2019.

Matières premières et matériaux d'emballage	Fournisseur	Note de risque produit	Note de risque fournisseur	Note totale de risque	Évaluation des mesures de maîtrise actuelles	Décision de l'équipe	Mesures de maîtrise
Huile d'olive vierge extra	W	15	1	15	Moyen	Conserver le fournisseur	Conserver les mesures de maîtrise Plan de contrôle : 2 analyses/an
Huile d'olive vierge extra	X	15	2	30	Moyen	Conserver le fournisseur	Problèmes identifiés au niveau du pays d'approvisionnement Augmenter le plan de contrôle à 6 analyses/an
Huile d'olive vierge extra	Y	15	2	30	Moyen	Conserver le fournisseur	Problèmes identifiés au niveau du pays d'approvisionnement Augmenter le plan de contrôle à 6 analyses/an
Huile d'olive vierge extra	Z	15	4	60	Moyen	Envisager le dé-référencement	S'il est conservé, augmenter le plan de contrôle à 8 analyses/an Certificat d'analyses à chaque livraison
Concentré de tomates	A	4	1	4	Élevé	Conserver le fournisseur	Conserver les mesures de maîtrise Certificats d'analyses et contrôles à réception
Concentré de tomates	B	4	1	4	Élevé	Conserver le fournisseur	Conserver les mesures de maîtrise Certificats d'analyses et contrôles à réception
Concentré de tomates	C	4	2	8	Élevé	Conserver le fournisseur	Conserver les mesures de maîtrise Certificats d'analyses et contrôles à réception
Carton PEFC	W	12	1	12	Élevé	Conserver le fournisseur	Conserver les mesures de maîtrise S'appuyer sur la certification de la chaîne de contrôle et sur le rapport d'audit
Carton PEFC	Y	12	5	60	Élevé	Envisager le dé-référencement	Problèmes identifiés par l'organisme de certification au niveau de la certification de la chaîne de contrôle et du test de bilan matière, certificat suspendu Ne pas commander ce produit
Carton PEFC	Z	12	4	48	Élevé	Envisager le dé-référencement	Certification de la chaîne de contrôle et rapport d'audit Audit annuel incluant un test de bilan matière

Matières premières et matériaux d'emballage	Fournisseur	Note de risque produit	Note de risque fournisseur	Note totale de risque	Évaluation des mesures de maîtrise actuelles	Décision de l'équipe	Mesures de maîtrise
Film	D	3	4	12	Moyen	Envisager de trouver une autre source d'approvisionnement	Des mesures de maîtrise renforcées ont identifié des produits non cohérents Augmentation du plan de contrôle à réception pour chaque livraison
Film	E	3	4	12	Moyen	Conserver le fournisseur	Augmenter les analyses à chaque réception Certificat d'analyses à chaque livraison (par un laboratoire ayant des méthodes accréditées)

ANNEXE 2

Exemple sur l'IFS Broker Version 3 – Evaluation de la vulnérabilité, plan de réduction et revue du plan

4. Exemples d'évaluations de la vulnérabilité des produits

Produits achetés

- Cannelle moulue (Ceylan)
- Cannelle moulue (casse)

À l'aide des facteurs de risques et des critères à prendre en compte, l'équipe responsable de l'évaluation de la fraude va déterminer une note pour chaque facteur de risques, ce qui confirmera la position du produit dans la matrice des risques de vulnérabilité du produit (tableaux du chapitre 4.3).

Le risque global du produit peut être noté et attribué pour chaque produit en multipliant la note de probabilité d'apparition par la note de probabilité de détection, afin de déterminer la position du produit dans la matrice des risques de vulnérabilité du produit.





Cannelle moulue (Ceylan)

Note de la probabilité d'apparition :

Probabilité d'apparition	Historique des incidents de fraude	Facteurs économiques	Simplicité de l'activité frauduleuse	Note la plus élevée
5 (Très probable)		5		5
4 (Probable)	4		4	
3 (Assez probable)				
2 (Peu probable)				
1 (Non probable)				

Note de la probabilité de détection actuelle :

Probabilité de détection actuelle	Type de produit	Complexité de la chaîne d'approvisionnement	Plan de contrôle	Caractéristiques du produit	Note la plus élevée
5 (Très probable)					
4 (Probable)					
3 (Assez probable)			3	3	3
2 (Peu probable)	2	2			
1 (Non probable)					

Note globale du risque produit pour la cannelle moulue (Ceylan) :

Probabilité d'apparition (5) × Probabilité de détection actuelle (3) = 15



Cannelle moulue (casse)

Note de la probabilité d'apparition :

Probabilité d'apparition	Historique des incidents de fraude	Facteurs économiques	Simplicité de l'activité frauduleuse	Note la plus élevée
5 (Très probable)				
4 (Probable)				
3 (Assez probable)				
2 (Peu probable)				
1 (Non probable)	1	1	1	1

Note de la probabilité de détection actuelle :

Probabilité de détection actuelle	Type de produit	Complexité de la chaîne d'approvisionnement	Plan de contrôle	Caractéristiques du produit	Note la plus élevée
5 (Très probable)					
4 (Probable)					
3 (Assez probable)					
2 (Peu probable)	2			2	2
1 (Non probable)		1	1		

Note globale du risque produit pour la cannelle moulue (casse) :

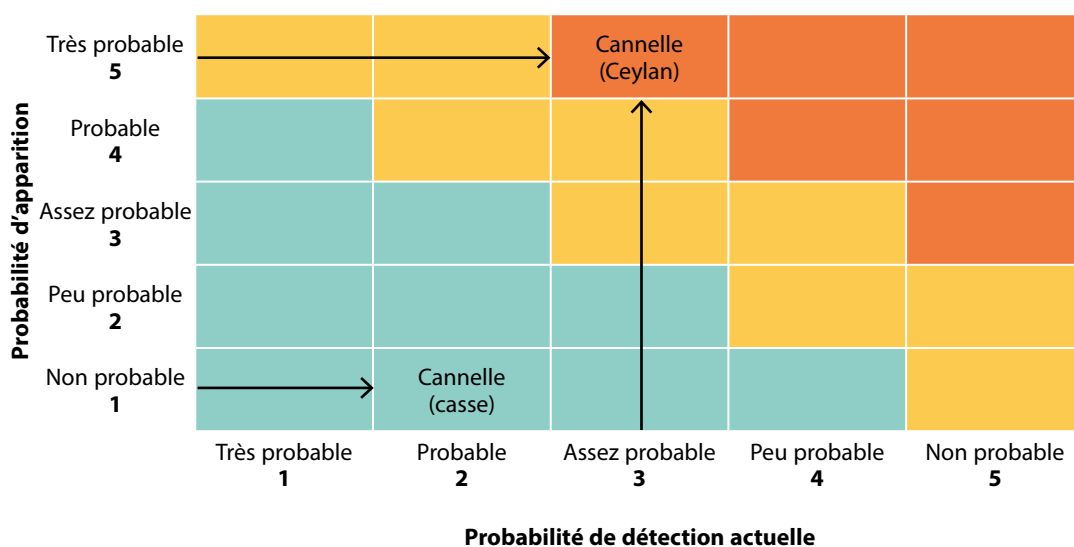
Probabilité d'apparition (1) × Probabilité de détection actuelle (2) = 2

A partir des notes attribuées et de la matrice du risque produit (figure 1) :

- Lorsqu'une matière première telle que la cannelle moulue (Ceylan) obtient une note de « Très probable » pour la probabilité d'apparition et de « Assez probable » pour la probabilité de détection, la note globale du risque se situe dans la matrice dans une **zone à risque élevé**.
- Lorsqu'une matière première telle que la cannelle moulue (casse) obtient une note de « Non probable » pour la probabilité d'apparition et de « Probable » pour la probabilité de détection, la note globale du risque se situe dans la matrice dans une **zone à risque faible**.

FIGURE 6

Produit acheté



La position du produit dans la matrice des risques produit détermine la nécessité de prendre ou non des mesures pour réduire tout risque possible de fraude. A partir des exemples précédents :

- Cannelle moulue (Ceylan) : il serait **attendu** que, en l'absence de mesures de maîtrise adéquates, des mesures supplémentaires soient envisagées et mises en œuvre d'urgence.
- Cannelle moulue (casse) : il serait **attendu** que les mesures de maîtrise actuelles soient appropriées et efficaces.

5. Exemple de plan de réduction

Un exemple de plan de réduction est fourni ci-dessous pour les produits achetés :

Date de l'évaluation : 16 octobre 2018.

Produit acheté	Fournisseur	Note de risque produit	Note de risque fournisseur	Note totale de risque	Évaluation des mesures de maîtrise actuelles	Décision de l'équipe	Mesures de maîtrise
Cannelle moulue (Ceylan)	W	15	1	15	Moyen	Conserver le fournisseur	Conserver les mesures de maîtrise Plan de contrôle – 2 analyses/an
Cannelle moulue (Ceylan)	X	15	2	30	Moyen	Conserver le fournisseur	Augmenter le plan de contrôle à 4 analyses/an
Cannelle moulue (Ceylan)	Y	15	4	60	Moyen	Envisager le dé-référencement	Si conservé, augmenter le plan de contrôle à 8 analyses/an Certificat d'analyse à chaque réception
Cannelle moulue (casse)	Z	2	1	2	Elevé	Conserver le fournisseur	Conserver les mesures de maîtrise Certificats d'analyse et contrôles à réception par le prestataire de service
Cannelle moulue (casse)	A	2	2	4	Elevé	Conserver le fournisseur	Conserver les mesures de maîtrise Certificats d'analyse et contrôles à réception par le prestataire de service
Cannelle moulue (casse)	Y	2	4	8	Elevé	Envisager le dé-référencement	Conserver les mesures de maîtrise Certificats d'analyse et contrôles à réception par le prestataire de service

6. Exemple de revue et de modification du plan de réduction

Un exemple de révision de plan de réduction est présenté ci-dessous (les cellules en jaune indiquent les changements apportés au niveau des mesures de maîtrise).

Date de l'évaluation : 16 octobre 2019.

Produit acheté	Fournisseur	Note de risque produit	Note de risque fournisseur	Note totale de risque	Évaluation des mesures de maîtrise actuelles	Décision de l'équipe	Mesures de maîtrise
Cannelle moulue (Ceylan)	W	15	1	15	Moyen	Conserver le fournisseur	Conserver les mesures de maîtrise Plan de contrôle – 2 analyses/an
Cannelle moulue (Ceylan)	X	15	4	60	Moyen	Envisager de trouver une autre source d'approvisionnement ou augmenter les volumes du fournisseur W	L'augmentation des mesures de maîtrise a permis d'identifier des niveaux d'impureté de type casse dans certains lots Augmentation du plan de contrôle à réception, sur chaque lot
Cannelle moulue (Ceylan)	Y	15	3	45	Elevé	Conserver le fournisseur	Conserver les mesures de maîtrise Envisager de diminuer le plan de contrôle à 6 analyses/an l'année prochaine
Cannelle moulue (casse)	Z	2	1	2	Elevé	Conserver le fournisseur	Conserver les mesures de maîtrise Certificats d'analyse et contrôles à réception par le prestataire de service
Cannelle moulue (casse)	A	2	2	4	Elevé	Conserver le fournisseur	Conserver les mesures de maîtrise Certificats d'analyse et contrôles à réception par le prestataire de service
Cannelle moulue (casse)	Y	2	4	8	Elevé	Envisager le dé-référencement	Conserver les mesures de maîtrise Certificats d'analyse et contrôles à réception par le prestataire de service

ANNEXE 3

Questions et documentation dédiées aux auditeurs

L'auditeur IFS doit évaluer la conception et la mise en œuvre du plan de réduction de la fraude et les autres documents pertinents.

Equipe d'évaluation et sources bibliographiques

Questions que l'auditeur devrait poser :

- Qui sont les membres de l'équipe responsable de l'évaluation de la fraude sur les produits ?
- Comment les membres de l'équipe ont-ils été formés ?
- Les responsabilités de l'équipe sont-elles clairement définies ?
- Comment la direction soutient-elle l'équipe ?
- Comment les sources de données relatives à la fraude sur les produits sont-elles identifiées ?
- Existe-t-il une liste des sources de données, incluant les dates et fréquences de revue ?
- Les sources de données utilisées sont-elles crédibles ?
- Comment les données sont-elles utilisées par l'équipe ?

Documents que l'auditeur pourrait demander à voir :

- Enregistrements des formations des membres de l'équipe
- Liste des sources d'informations et de données
- Preuves de la revue régulière des sources d'informations et de données

Evaluation de la vulnérabilité

Questions que l'auditeur devrait poser :

- Quelle est la méthodologie définie pour l'évaluation de la vulnérabilité ?
- Quels facteurs de risques ont-ils été définis pour les produits (matière premières et matériaux d'emballage) et pour les fournisseurs ?
- Toutes les matières premières et matériaux d'emballages sont-ils soumis à une évaluation de la vulnérabilité ?
- Les notes et évaluations de la vulnérabilité sont-elles disponibles pour réaliser une revue ?
- Quelle est la fréquence des évaluations de la vulnérabilité ?
- Des évaluations de la vulnérabilité sont-elles effectuées pour l'ensemble des nouvelles matières premières et des matériaux d'emballage, ainsi que pour les fournisseurs de ces produits ?

Documents que l'auditeur pourrait demander à voir :

- Enregistrements de l'évaluation de la vulnérabilité
- Liste des matières premières et des matériaux d'emballage, ainsi que de leurs fournisseurs
- Résultats de la revue de l'audit interne

Plan de réduction de la fraude

Questions que l'auditeur devrait poser :

- Existe-t-il une procédure relative au plan de réduction ?
- Quelles sont les mesures de maîtrise appliquées pour réduire le risque d'activités frauduleuses potentielles identifiées dans le cadre de l'évaluation de la vulnérabilité ?
- Les mesures de maîtrise sont-elles appliquées de manière appropriée et cohérente en fonction des risques identifiés ?
- Qui surveille les problèmes identifiés par les mesures de maîtrise et, le cas échéant, met en place les actions nécessaires ?
- Les mesures de maîtrise sont-elles régulièrement revues pour s'assurer de leur pertinence et de leur efficacité ?

Documents que l'auditeur pourrait demander à voir :

- Plan de réduction de la fraude
- Revue et enregistrements des mesures de maîtrise du plan de réduction (et actions)
- Réclamations des consommateurs et des clients
- Résultats de l'audit interne

Exigences de revue et de surveillance

Questions que l'auditeur devrait poser :

- Quelle est la fréquence de l'évaluation de la vulnérabilité ?
- Existe-t-il, dans le cadre de la procédure sur le plan de réduction, des critères définis lorsque l'évaluation de la vulnérabilité doit être revue en plus de la revue annuelle, c'est-à-dire lorsque des changements peuvent survenir au niveau du risque ?
- L'efficacité du plan de réduction est-elle revue ? Si oui, comment ?
- Les exigences de maîtrise et de surveillance sont-elles modifiées et, si oui, pourquoi ?

Documents que l'auditeur pourrait demander à voir :

- Plan de réduction de la fraude
- Mesures de maîtrise du plan de réduction de la fraude, enregistrements et revue (et actions)
- Réclamations des consommateurs et des clients
- Résultats de l'audit interne

ANNEXE 4

Références bibliographiques

Les références suivantes peuvent constituer des sources de données intéressantes :

- Tableau de bord IFS
- Portail RASSF
<https://webgate.ec.europa.eu/rasff-window/portal/?event=SearchForm&cleanSearch=1>
- Indice des prix des denrées alimentaires de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
<http://www.fao.org/worldfoodsituation/foodpricesindex/en/>
- Bulletin des maladies animales – EMPRES (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
<http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/empres/home.asp>
- Perspectives des denrées alimentaires/Prévisions des récoltes - SMIAR (Système Mondial d'Information et d'Alerte Rapide, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
<http://www.fao.org/giews/en/>
- Indice de risque pays
- Indice de corruption - Transparency International
- Base de données sur la fraude alimentaire – Decernis
<http://decernis.com/solutions/food-fraud-database>
- Institut de protection et de défense alimentaire
<https://foodprotection.umn.edu>
- Réseau européen de lutte contre la fraude alimentaire
https://ec.europa.eu/food/safety/food-fraud_en
- Opération Opson (Europol-Interpol)
<https://www.europol.europa.eu/operations/opson>

Contact et informations

IFS Management GmbH
Am Weidendamm 1 A
10117 Berlin, Allemagne
Directeur général : Stephan Tromp
Tél : +49 (0) 30 72 61 053 74
www.ifs-certification.com

Contact sur la fraude alimentaire :
Tina Brune
Directrice IFS – Management des risques

Tous droits réservés.

Suivez l'IFS

